PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

VEVEY< DEMAIN

CONSULTATION PUBLIQUE
DU 31 MAI AU 31 JUILLET 2023

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

vevey
ville d'images

DESIGN: ULTRASTUDIO.CH / PLANS: URBAPLAN / IMPRESSION: MULTICOP

CONTEXTE

UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL, C'EST QUOI ?

Un Plan directeur communal (PDCom) est un document de planification qui expose les **intentions d'une ville pour organiser et développer le territoire communal.** Il s'adresse à la population et il est **contraignant pour les autorités publiques (ville et canton).** Les plans directeurs définissent la stratégie d'aménagement du territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années et les mesures de mise en œuvre (art 16 LATC).

Le Plan directeur communal veveysan date de **1997.** Une révision s'avère nécessaire afin de proposer une stratégie d'aménagement du territoire basée sur une vision globale actualisée et coordonnée sur tout le territoire communal. Le PDCom définit des objectifs, des principes d'aménagement et précise les mesures à mettre en œuvre à travers des **planifications communales** et les projets urbanistiques à venir.

LES AXES THÉMATIQUES

Le Plan directeur communal permet de coordonner l'ensemble des activités qui ont des effets sur le territoire. Il est organisé selon cinq axes thématiques :

- **LA MOBILITÉ**
- **LES TISSUS URBAINS ET LA PROGRAMMATION**
- **LA BIODIVERSITÉ ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**
- **L'ÉNERGIE**
- **LES ESPACES PUBLICS**

Ces axes fonctionnent en synergie les uns avec les autres. L'exposition que vous allez découvrir sur la place du Marché présente les missions que la Municipalité s'engage à poursuivre pour permettre une bonne qualité de vie, en considérant la ville comme un ensemble cohérent.

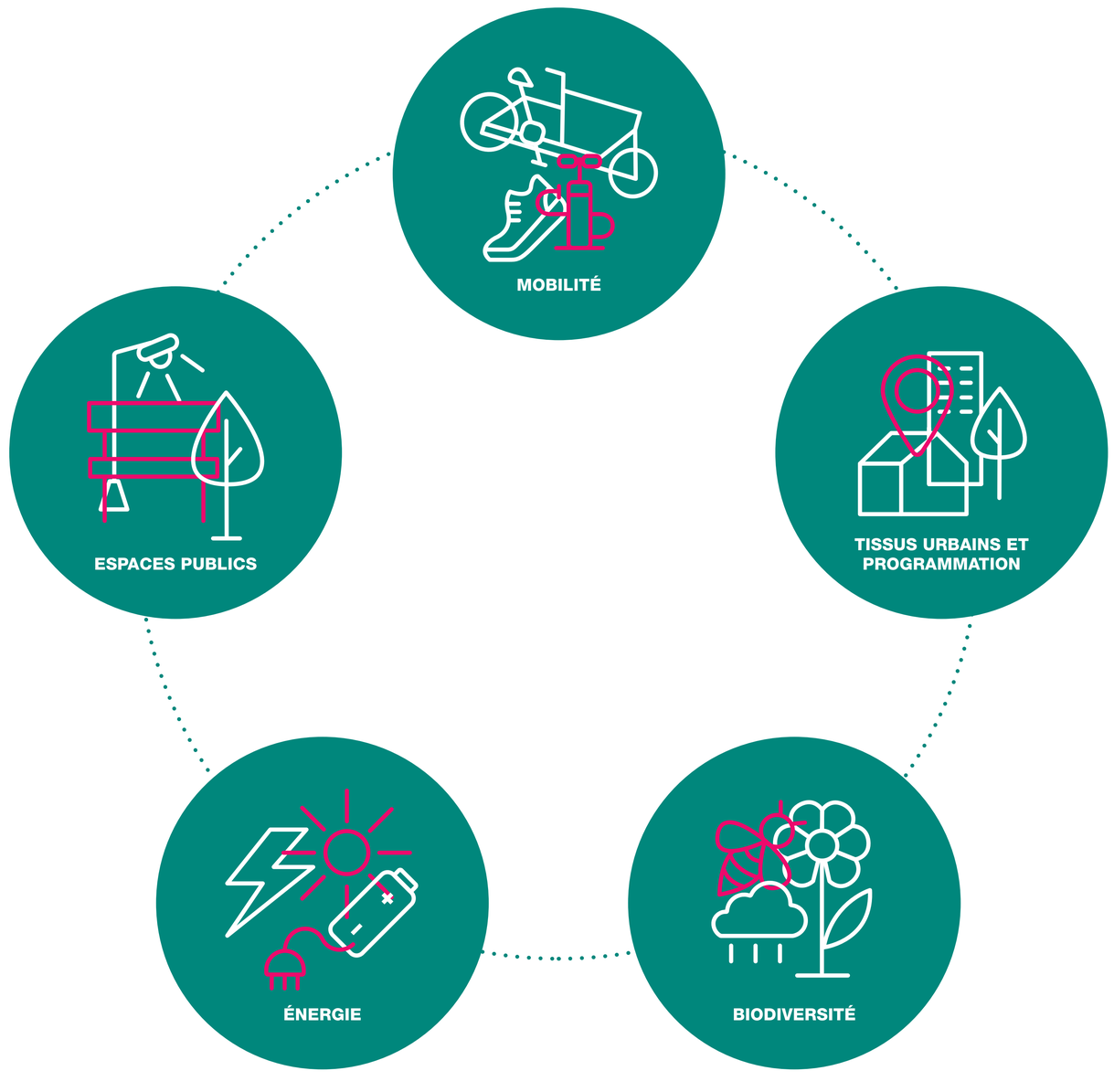

Le PDCom est réalisé en partant d'une étude fine du territoire veveysan, pour chacun des cinq axes thématiques. Il prend en compte les **perspectives d'évolution socio-démographiques** sur l'ensemble de la commune, jusqu'en 2036. Il intègre également plusieurs sujets d'actualité pour la ville de Vevey, notamment la problématique des **besoins en équipements scolaires et parascolaires et la politique de l'habitat.** Il existe d'autres documents directeurs, par exemple :

- Le Plan climat
- Le Plan directeur des mobilités douces
- La Planification énergétique territoriale

Le PDCom pose les bases stratégiques pour la révision du Plan général d'affectation (PGA), qui sera faite par secteurs à Vevey. Ce dernier organise le mode d'utilisation du sol en définissant des règles de construction par zones. Contrairement au PDCom, le PGA est contraignant pour les tiers (les propriétaires privés).

Aujourd'hui, le PDCom est mis en consultation publique. Pendant cette période d'une durée de deux mois, une exposition présente et synthétise le contenu de ce document directeur. Les citoyennes et les citoyens sont invités à découvrir les objectifs généraux et les mesures de mise en œuvre.

CLÉ DE LECTURE DU PDCom

Chaque axe thématique est structuré en trois parties : Les **objectifs** indiquent les orientations principales à poursuivre, les **principes** précisent les objectifs et les **mesures** constituent des actions à mettre en œuvre à court ou moyen terme.

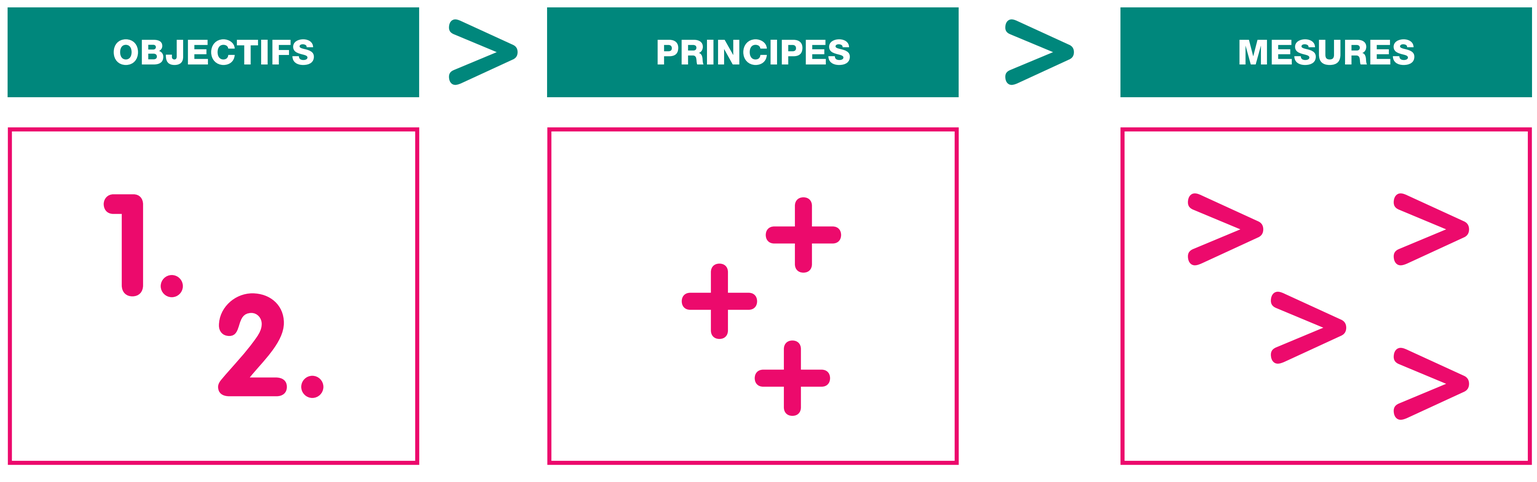

MOBILITÉ

VEVEY<
DEMAIN

PDCOM
CONSULTATION
PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

ve
vey
ville d'images

DESIGN: ULTRASTUDIO.CH / PLANS: URBAPLAN / IMPRESSION: MULTICOP

ÉTAT DES LIEUX

Le Plan directeur communal (PDCom) s'insère dans une optique de **transition en matière de gestion des mobilités.** La notion de qualité de vie urbaine passe aujourd'hui par le rééquilibrage des différents flux de mobilité et le **développement indispensable des réseaux piétonniers et cyclables,** plus généralement de la mobilité dite douce ou active. L'ambition du PDCom est de renforcer le réseau des mobilités douces afin de **réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour les courtes distances.** Ces fondements directeurs font écho au Plan climat, qui établit dans son plan d'action des mesures vouées à respecter la **baisse des émissions de gaz à effet de serre** (GES).

LES PARTS MODALES

Plusieurs moyens de transport peuvent être employés **pour parcourir une distance d'un point A à un point B**. La proportion d'un déplacement réalisé par un mode de transport par rapport à tous les déplacements est dite part modale. Les parts modales actuelles calculées sur l'ensemble de la ville de Vevey sont basées sur le microrecensement mobilité et transport (MRMT) du Canton de Vaud de 2015 pour les centres principaux et sur le relevé structurel de 2014 à 2018 sur les flux de pendulaires. Les parts modales pour l'ensemble des résident·e·s et visiteur·euse·s de la commune de Vevey sont estimées comme suit :

En distances parcourues
5-10% de mobilité active (5% à pied et 2% en vélo)
35% en transport public (TP)
55-60% en transport individuel motorisé (TIM)

À PIED / À VÉLO

Le territoire veveysan est propice aux mobilités actives, la marche et le vélo, grâce à son tissu urbain dense. Toutefois, les barrières physiques du territoire (rivières, réseau ferré, topographie) freinent ce type de déplacements. Le nombre d'utilisatrices et utilisateurs du vélo étant en nette augmentation, **le réseau cyclable devra être redéfini tout comme l'offre de dispositifs de parcage pour vélos.**

EN TRANSPORTS PUBLICS

La commune dispose d'une très **bonne offre en transports publics, organisés en un réseau bien structuré.** La gare de Vevey joue le rôle de nœud d'échange indispensable pour la ville de Vevey et les communes voisines, permettant des **transferts de modes de transport.** Vevey dispose de liaisons ferroviaires interrégionales mais aussi de **lignes de bus secondaires** assurant des liaisons plus locales.

EN VOITURE

Le trafic individuel motorisé représente une part importante des déplacements sur la commune. Néanmoins, les statistiques cantonales de 2006 à 2021 indiquent que la possession de la voiture individuelle est en légère diminution chez les habitantes et habitants de la commune de Vevey. Dans certains secteurs, le stationnement public est parfois saturé, mais de la disponibilité existe simultanément ailleurs sur la commune. La proximité des axes de transit aux quartiers d'habitation et au centre historique engendre des nuisances et des engorgements des rues.

CARTES ISOCHRONES INDIQUANT LES TEMPS DE DÉPLACEMENT À PIED OU À VÉLO DEPUIS LA GARE DE VEVEY

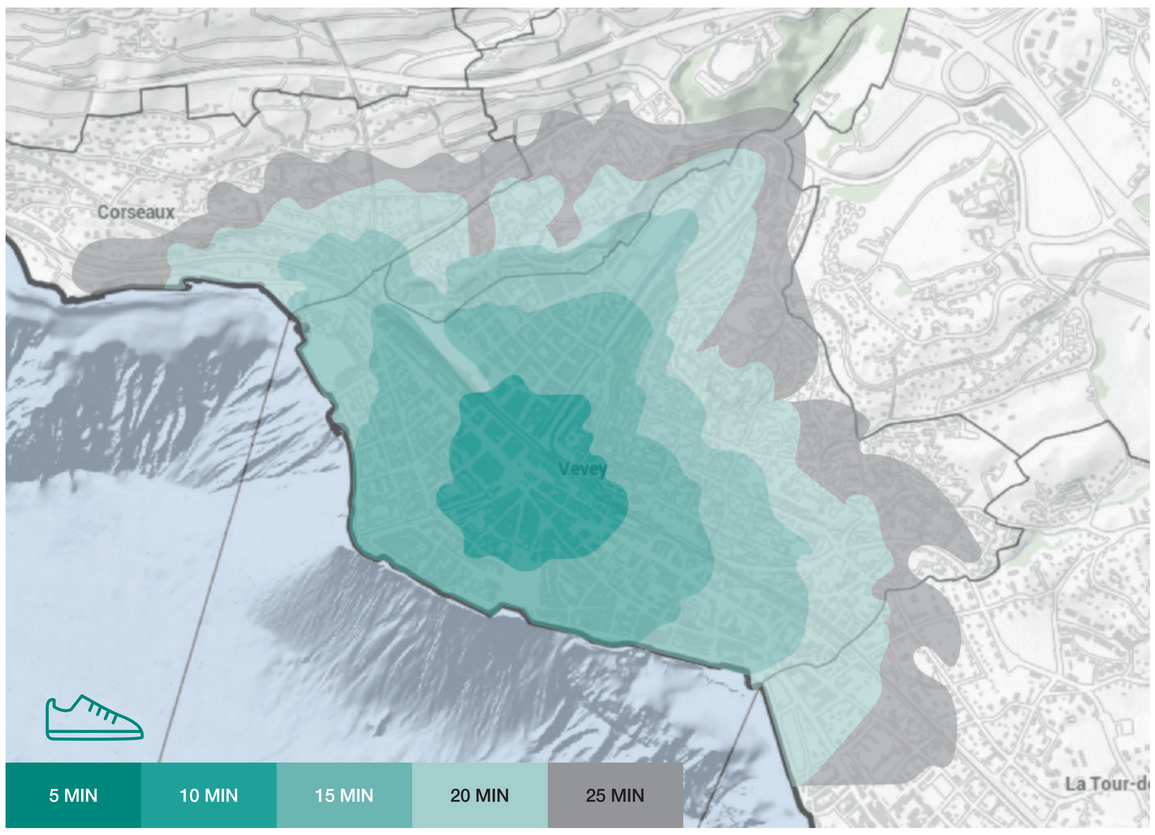

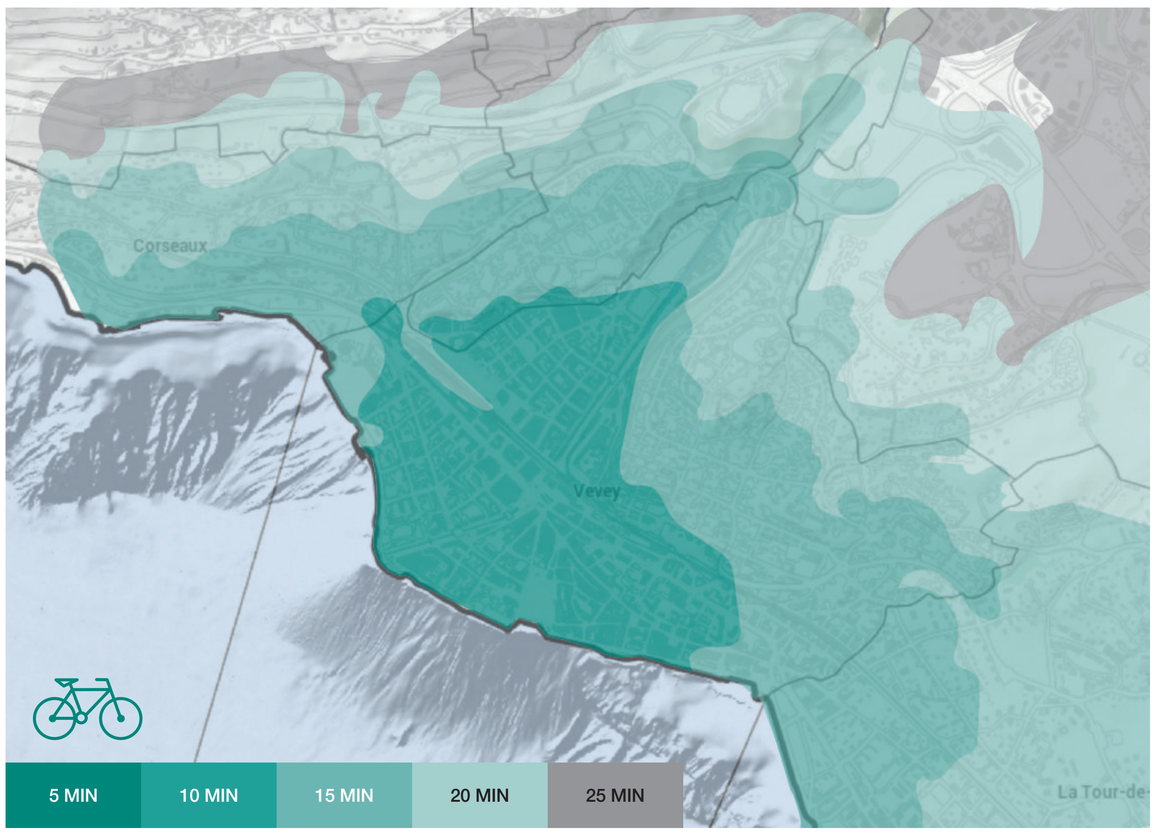

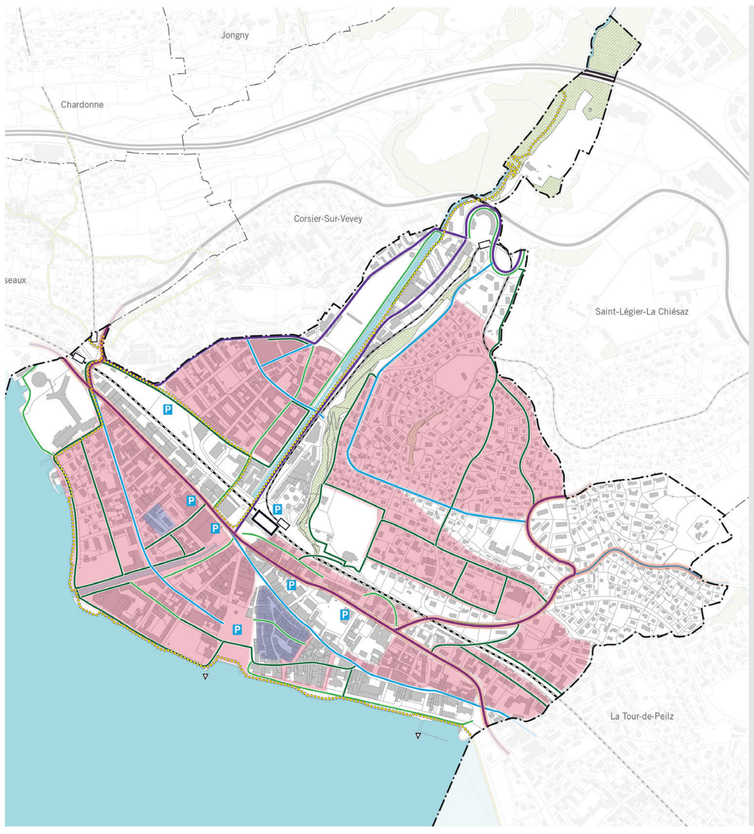

TRANSPORT INDIVIDUEL MOTORISÉ

- TRAVERSÉE DE LOCALITÉ
- RÉSEAU PRINCIPAL DE BASE
- RÉSEAU SECONDAIRE COMPLÉMENTAIRE
- ZONE 30 KM/H
- ZONE DE RENCONTRE
- PARKING

TRANSPORT PUBLIC

- VOIE FERRÉE CFF
- GARE CFF – MVR – VEVEY FUNICULAIRE
- DÉBARCADÈRE

MOBILITÉ DOUCE

- CHEMIN PÉDESTRE À L'INVENTAIRE CANTONAL
- VOIES CYCLABLES
- ITINÉRAIRE CYCLABLE CONSEILLÉ

LA STRUCTURE DU RÉSEAU DE TRAFIC À VEVEY

La structure du réseau principal dédié aux transports individuels motorisés (TIM) sur la commune est caractérisée par une part majoritaire de **trafic en échange** avec la ville (50-55'000 véh/j, soit 70-75% du trafic sur Vevey). La quantité de **trafic en transit** sur la RC 780 et l'avenue de Blonay est relativement faible (environ 10'000 véh/j). Le **trafic interne** et le trafic **en échange** avec la ville (soit 60-65'000 véh/j au total) correspondent au flux de déplacements pour lequel les autorités communales ont le plus de marge de manœuvre. A l'inverse, pour le **trafic de transit**, les autorités veveysannes n'ont aucune mainmise ni à l'origine ni à la destination du déplacement, mais elles peuvent prendre des mesures dissuasives pour reporter une part du trafic sur l'autoroute.

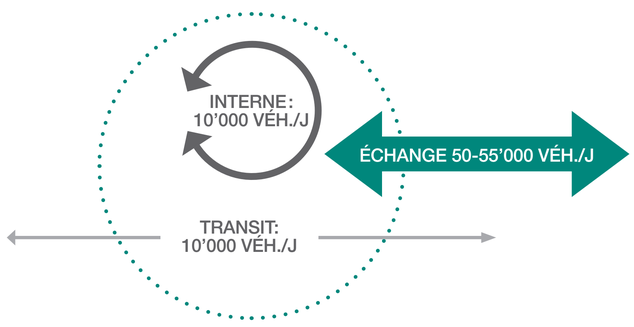

PERSPECTIVES DE LA MOBILITÉ

Les nouveaux habitant·e·s et les emplois estimés jusqu'en 2036 généreront des déplacements quotidiens supplémentaires. **L'augmentation du trafic motorisé serait de +20%** si aucune adaptation des habitudes de mobilité n'est faite. Une telle augmentation, bien que diffuse sur l'ensemble du territoire, pourrait engendrer une **saturation de certains carrefours actuellement en limite de capacité** aux heures de pointe, notamment le long de la RC 780, le giratoire de la gare ou le giratoire de Bergère.

L'objectif du **Plan directeur cantonal** est de **diminuer fortement la part modale des transports individuels motorisés en distances parcourues**, en passant de 72% en 2012 à 65% en 2025 et à 50% en 2050. Toutefois, les objectifs climatiques nationaux rappellent que des restrictions plus importantes doivent être mises en place pour atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050. Dorénavant, il est nécessaire d'accorder une **plus grande attention à la petite dimension**, **celle de la rue et de son aménagement**. À l'horizon 15 ans, l'objectif est de faire diminuer le trafic routier généré par la commune d'environ 30% malgré l'augmentation de la population et la création d'emplois.

PARTS MODALES ACTUELLES EN NOMBRE DE DÉPLACEMENTS

PIÉTON 35%
VÉLO 5%
TP 20%
TIM 40%

PARTS MODALES ACTUELLES EN DISTANCES PARCOURURES

PIÉTON 5%
VÉLO 2%
TP 35%
TIM 55-60%

PARTS MODALES 2036 EN NOMBRE DE DÉPLACEMENTS

PIÉTON 40%
VÉLO 10%
TP 25%
TIM 25%

PARTS MODALES 2036 EN DISTANCES PARCOURURES

PIÉTON 7%
VÉLO 7%
TP 50%
TIM 35%

PARTS MODALES 2050 EN NOMBRE DE DÉPLACEMENTS

PIÉTON 45%
VÉLO 15%
TP 30%
TIM 10%

PARTS MODALES 2050 EN DISTANCES PARCOURURES

PIÉTON 10%
VÉLO 10-15%
TP 65-70%
TIM 10%

OBJECTIFS
5 POINTS CONCRETS

Pour répondre aux enjeux de la ville de demain, un **changement de paradigme** est nécessaire. Si, auparavant, les grands projets urbanistiques se basaient sur une approche de «**dimensionnement par la demande**» et donc sur l'adaptation du domaine public aux besoins du trafic, aujourd'hui, le changement passe par un «**dimensionnement par l'offre**». Les objectifs énoncés par le PDCom invitent à **repenser le territoire** en **orientant le trafic motorisé sur les plus grands axes et vers du stationnement en périphérie**. Les rues pacifiées seront dédiées aux mobilités actives, la qualité de vie ainsi que le développement de la biodiversité seront prioritaires.

1. Renforcer les mobilités actives en améliorant la qualité des axes structurants

2. Tendre vers un niveau de service de qualité optimale pour les transports publics urbains

3. Organiser et conditionner le trafic individuel motorisé, en le concentrant sur des axes structurants adaptés

4. Maitriser l'offre en stationnement public et privé

Proposer une offre en stationnement alternative aux places de parc sur voirie, en créant une offre en périphérie des quartiers

5. Affirmer le rôle clé du secteur gare comme pôle de mobilité structurant

LA GARE COMME PÔLE INTERMODAL STRATÉGIQUE

La gare de Vevey occupe une position centrale et un rôle stratégique, en tant que **pôle d'échange qui assure les transbordement de modes de transport**. L'aménagement actuel de la gare reste très routier et ne permet pas le bon développement des flux de modes actifs (mobilité piétonne et cyclable) sur l'ensemble du territoire. Le secteur autour de la gare du funiculaire est également un pôle d'échange de modes de transport nécessitant un réaménagement.

PRINCIPES

Afin de privilégier une **mobilité de proximité** et inviter à utiliser les modes de déplacement les moins générateurs de gaz à effet de serre, il est indispensable de **réaménager les axes de déplacement**, en rendant les trajets plus fluides. Sur la base des objectifs énoncés par le PDCom, **des principes précisent chaque objectif** et les développent sous plusieurs angles.

- **Connexion des cheminements entre les quartiers**
- **Sécurisation des itinéraires de mobilité active pour tout·e·s**
- **Garantie du confort pour les usagères et usagers des transports publics**
- **Encouragement des services de livraison à vélo à domicile**
- **Garantie d'alternatives à la voiture individuelle pour des usages ponctuels**
- **Facilitation des transbordements entre les différents réseaux de transport**

20'000
NOMBRE DE VÉHICULES TRAVERSANT CHAQUE JOUR LA RC 780

20%
PART DU STATIONNEMENT PUBLIC SUR VOIRIE

2030
RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE DE 50 À 60% (PLAN CLIMAT VAUDOIS)

MESURES POUR L'AVENIR

Les objectifs et principes directeurs posent les bases générales permettant de coordonner des mesures opérationnelles, qui seront concrétisées par des études directrices, des Plans d'affectation et des projets d'aménagements urbains.

PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS, ON DISTINGUE :

- Mettre en place une offre en stationnement vélo suffisante, notamment aux interfaces de transport public et en proximité des autres pôles générateurs (place du Marché, théâtres, etc.)
- Promouvoir la mise en place d'un réseau de mobilités actives intercommunal au sein du projet d'agglomération Rivelac
- Optimiser l'usage du stationnement privé et mieux localiser le stationnement public
- Développer le parc de vélo spéciaux / électriques (vélo-cargo etc.) en libre-service
- Encourager le partage de voitures entre habitant·e·s à travers une application ou service dédié
- Développer un microHUB général de livraison à vélo au sein de la commune

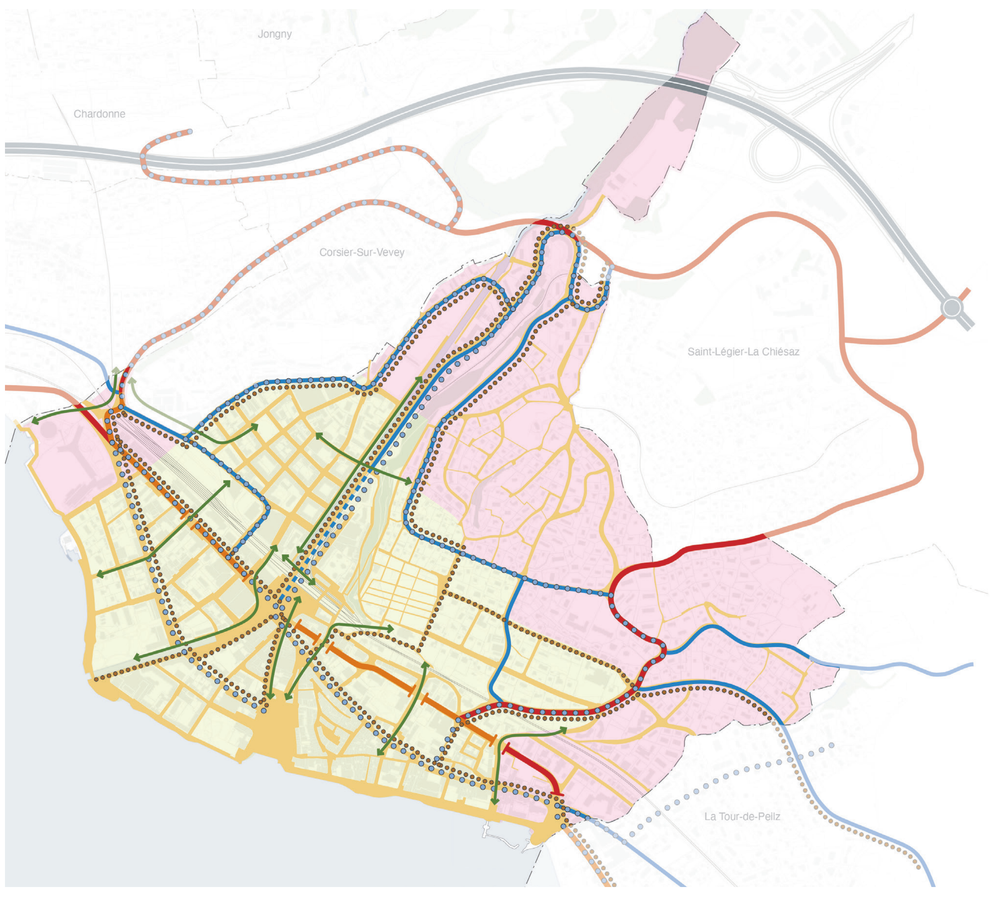

CATÉGORISATION DU RÉSEAU DE MOBILITÉ

- ESPACE APAISÉ DE DESSERTE FAVORISANT LES MODES ACTIFS
- AXE MULTIMODAL DE DISTRIBUTION
- AXE PRINCIPAL MODÉRÉ EN TRAVERSÉE DE ZONE DENSE
- AXE À ORIENTATION TRAFIC
- LIAISON PIÉTONNE SÛRE CONNECTANT DES ESPACES PUBLICS ET OFFRANT DE LA PERMÉABILITÉ
- AXE VÉLO STRUCTURANT
- AXE BUS STRUCTURANT
- AXE MODAL DE DISTRIBUTION POUVANT ÊTRE COUPÉ AU TRAFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ
- AUTOROUTE

STATIONNEMENT

TAUX DE SATISFACTION DE LA NORME VSS POUR L'OFFRE EN STATIONNEMENT :

- – LOGEMENTS 0 À 20%
  – EMPLOIS 0 À 10%
- – LOGEMENTS 10 À 30%
  – EMPLOIS 0 À 10%

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

vevey
ville d'images

TISSUS URBAINS ET PROGRAMMATION

VEVEY< DEMAIN

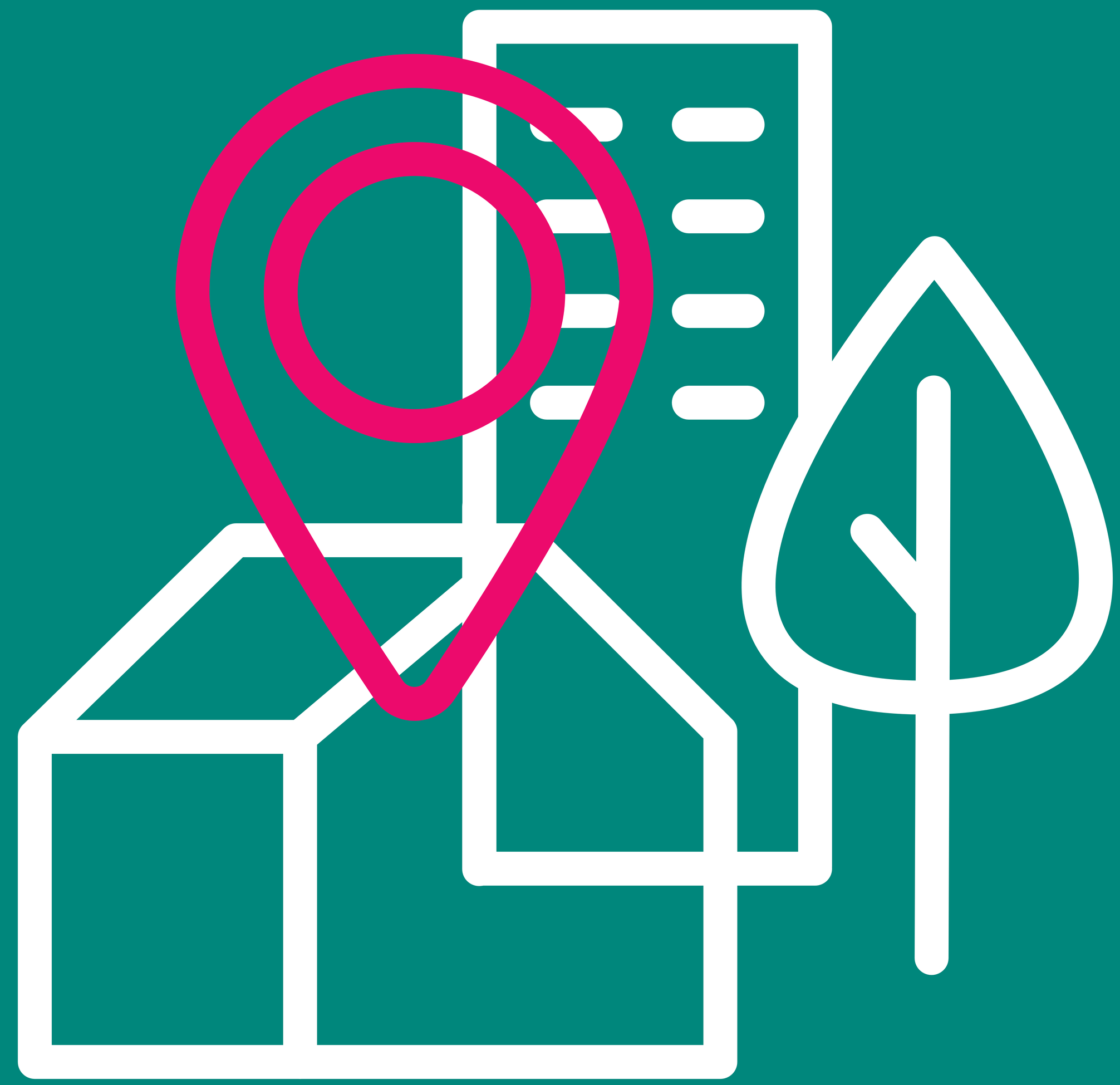

PDCOM CONSULTATION PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

vevey
ville d'images

DESIGN: ULTRASTUDIO.CH / PLANS: URBAPLAN / IMPRESSION: MULTICOP

ÉTAT DES LIEUX

Le territoire veveysan est constitué de quartiers aux **typologies différentes** définies par les caractéristiques des bâtiments et la distribution des activités et services. Si certains quartiers présentent une **grande mixité d'activités**, d'autres affirment une plus grande «**tranquillité résidentielle**», accentuée par des jardins privatifs et des petits regroupements de services et commerces. L'enjeu pour le PDCom n'est pas d'uniformiser sur le territoire la répartition des emplois, des services et des équipements, mais de **valoriser la complémentarité des programmes proposés dans les quartiers**. Il s'agit de soigner cette variété qui permet l'affirmation d'**ambiances urbaines uniques**, tout en assurant un niveau d'équipement et de services suffisant.

DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE TISSUS ET POSSIBILITÉS DE RÉPARTITION DES ACTIVITÉS ET SERVICES

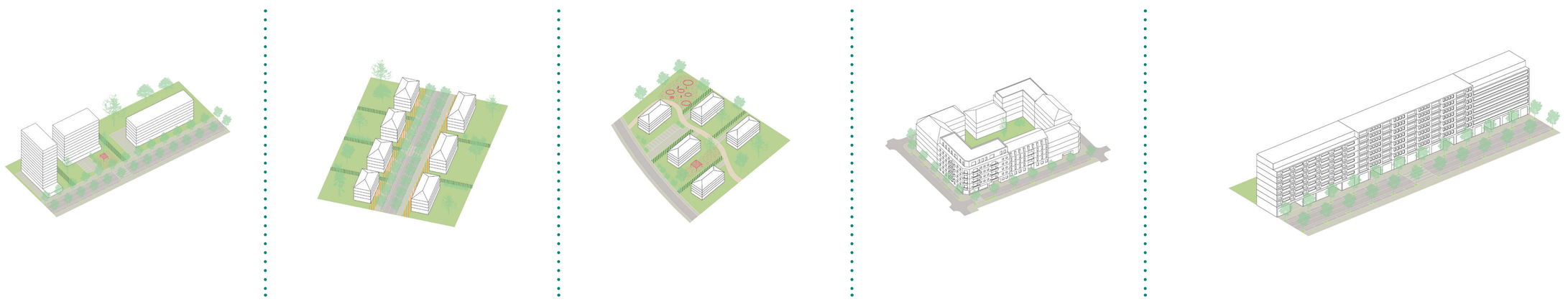

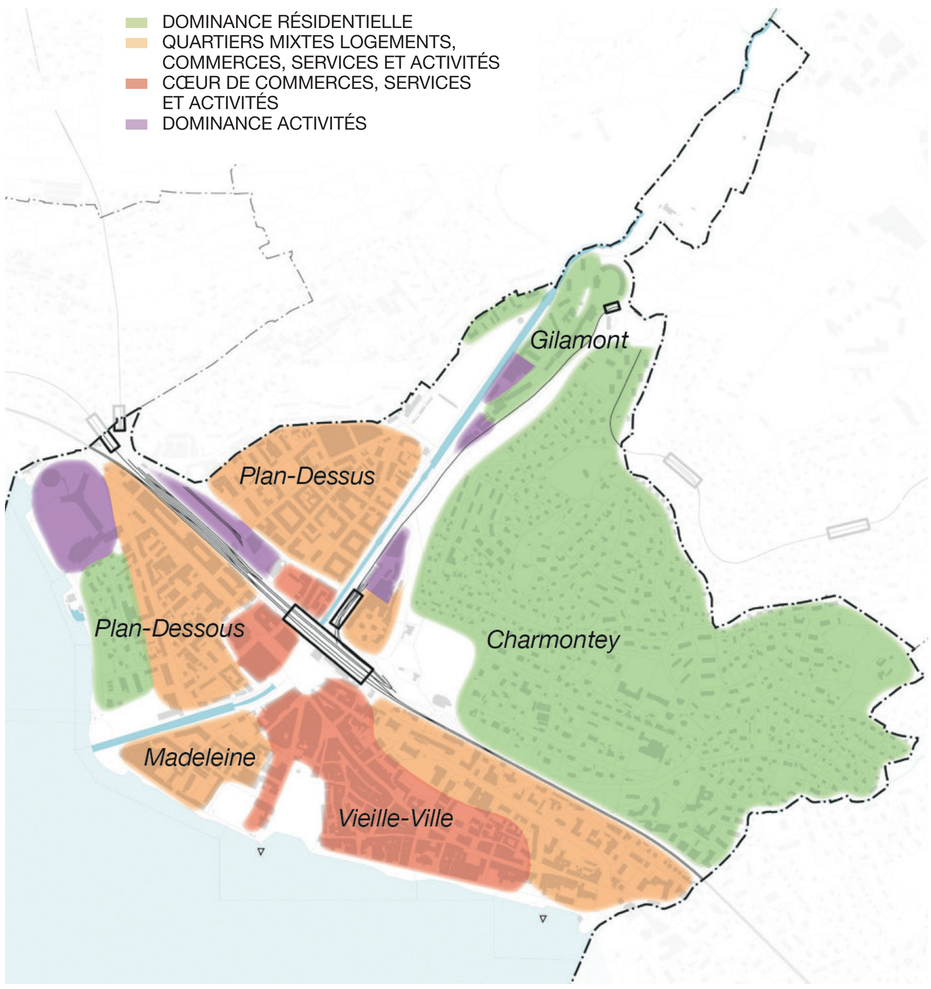

TISSUS URBAINS

En ville, on différencie les familles de formes urbaines par leurs caractéristiques spatiales variées. Les hauteurs, le rythme des façades, la forme des toitures, tout comme les espaces ouverts et leur relation à la rue, définissent des ambiances urbaines particulières. Les «mailles» du tissu urbain prennent différentes formes, en fonction également des aspects du terrain et des éléments qui les entourent.

PROGRAMMATION

Le programme d'un bâtiment ou d'un quartier est défini par l'ensemble des activités qui s'y installent. A Vevey, on distingue:

- **Vieille-Ville et secteur gare**
  Concentration de commerces, services et équipements
- **Charmontey**
  Secteur à vocation résidentielle
- **Plan-Dessus et Plan-Dessous**
  Commerces de proximité, places et maisons de quartiers

Un état des lieux a été mené sur le territoire de Vevey, afin de repérer les différentes familles de tissus urbains. Le PDCom énonce des pistes pour garantir une densification de l’espace construit tout en préservant la qualité des espaces ouverts, des relations aux rues et de la variété architecturale.

TISSU CONTIGU – VIEILLE VILLE ET FAUBOURGS

Ensemble bâti dense, constitué du noyau historique ceint par les anciens faubourgs. Rez-de-chaussée en arcade, dédiés à des activités commerciales et de services.

GABARITS BÂTIS MOYENS R + 3 OU R + 4

TOITURE À PANS

POTENTIEL DE DENSIFICATION
DÉMOLITION / RECONSTRUCTION OU SURÉLÉVATION
DENSIFICATION DES DENTS CREUSES

GRANDS IMMEUBLES NON CONTIGUS

Grande variété de relations à la rue et de types d’espaces privés ouverts. Espaces ouverts végétalisés et plus ou moins forte mixité programmatique.

GABARITS BÂTIS MOYENS JUSQU’À R + 14

TOITURE PLATE / À PANS

POTENTIEL DE DENSIFICATION
RÉNOVATION / ÉPAISSISSEMENT DE LA FAÇADE
REQUALIFICATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE

ÎLOTS COMPOSITES

Structure en damier typique du quartier de Plan-Dessus. Bâtiments alignés sur rue, ensemble bâti harmonieux mais expression architecturale moderne uniforme.

GABARITS BÂTIS MOYENS R + 4 + ATTIQUE

POTENTIEL DE DENSIFICATION
SURÉLÉVATION OU DÉMOLITION / RECONSTRUCTION /
REQUALIFICATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE ACTIFS
ET DES ESPACES OUVERTS

VILLAS URBAINES

Structures bâties restreintes, espaces ouverts privatifs généreux. Tissu bâti d’ensemble globalement aéré et verdoyant. Quartiers majoritairement résidentiels.

GABARITS BÂTIS MOYENS R+2

TOITURE À PANS

POTENTIEL DE DENSIFICATION
VARIÉS, EN FONCTION DES CONFIGURATIONS DES
PARCELLES ET DES FORMES BÂTIES EXISTANTES

GRANDS IMMEUBLES CONTIGUS

Barres d’immeubles très denses, alignées le long des avenues structurantes (av. Gilamont et av. G. Guisan). Rez-de-chaussée principalement actifs, rapport direct avec la rue.

GABARITS BÂTIS MOYENS JUSQU’À R + 7

TOITURE PLATE

POTENTIEL DE DENSIFICATION A PRIORI NON DENSIFIABLE

TISSU D’ACTIVITÉS

Peu de secteurs encore dévolus aux activités secondaires. Subsistent des poches industrielles dans le quartier de Plan-Dessus.

GABARITS BÂTIS MOYENS PAS DE CONSTANTES

POTENTIEL DE DENSIFICATION
ÉVOLUTION DES SECTEURS INDUSTRIELS VERS DES
SOLUTIONS BÂTIES DENSES ET UNE MIXITÉ DE PROGRAMMES

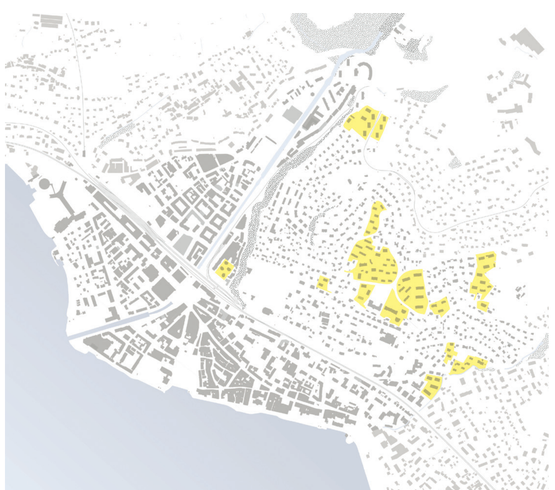

ENSEMBLE D’IMMEUBLES PAYSAGERS

Ensembles d’immeubles entourés d’espaces ouverts généreux de type parc. Répétition d’un même modèle d’immeuble. Entrées d’immeubles sans dialogue direct avec la rue.

GABARITS BÂTIS MOYENS R + 2 À R + 4

TOITURE À PANS

POTENTIEL DE DENSIFICATION À EXAMINER AU CAS PAR CAS

VILLAS DANS LA PENTE

Constitué de villas simples ou groupées dans la pente, ce tissu bâti est caractérisé par de généreux jardins en terrasses à grande valeur paysagère.

GABARITS BÂTIS MOYENS R+1+COMBLES

POTENTIEL DE DENSIFICATION
AU VU DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE CES SECTEURS,
LA DENSIFICATION SERA PLUTÔT LÉGÈRE

OBJECTIFS 4 POINTS CONCRETS

L’enjeu pour le PDCom est de valoriser la complémentarité des quartiers, tout en assurant un niveau d’équipements et de services suffisant sur tout le territoire. Il s’agit de :

1. Renforcer l’identité morphologique et paysagère des quartiers et cadrer leur évolution dans le temps

2. Viser une répartition programmatique équilibrée, par une bonne redistribution des secteurs secondaires et tertiaires sur le territoire

3. Garantir un niveau d’infrastructures éducatives, sportives et culturelles adapté à l’évolution des besoins

4. Favoriser un habitat accessible à toutes et tous

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

Tandis que Vevey se densifie, les établissements scolaires de la commune font face à un phénomène de saturation et peinent à répondre adéquatement aux besoins de la population. Ils fonctionnent en flux tendu et les élèves sont soumis à une **forte mobilité entre les sites scolaires.** Cette saturation prend racine à la fois dans la croissance de la population et dans l’évolution des méthodes pédagogiques. **Environ 550 jeunes (5-14 ans) pourraient arriver sur la commune à l’horizon 2032** selon Stat Vaud. 50 salles supplémentaires seraient nécessaires pour couvrir ce besoin. Cette prospective a servi de base à l’élaboration de la **stratégie scolaire communale.**

ÉTABLISSEMENTS PRÉSCOLAIRES

Afin de **faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle** et de réduire le temps d’attente pour l’obtention d’une place de crèche (entre 12 et 18 mois en 2022), il revient à la collectivité d’augmenter le taux de couverture en créant de **nouvelles places préscolaires**, respectivement de nouvelles structures d’accueil.

PRINCIPES

UN PATRIMOINE BÂTI RICHE

La ville de Vevey possède un **riche patrimoine architectural** datant du bas Moyen-Âge jusqu'à l'ère industrielle et au-delà. En particulier dans le secteur de la Vieille-ville, **de nombreux bâtiments sont classés, inscrits à l'inventaire ou notés au recensement architectural cantonal**. Ces édifices contribuent à façonner l'identité de la ville.

LE RECENSEMENT ARCHITECTURAL COMMUNAL

Le recensement architectural cantonal note les bâtiments dignes d'intérêt de 1 (monument ou objet d'intérêt national) à 7 (objet dérangeant le site). Seules les mesures de protection pour les **monuments classés historiques** ou inscrits à l'**inventaire cantonal** en note 1 et 2 sont contraignantes. Afin de préserver ce patrimoine historique et identitaire, la Ville de Vevey a donc entrepris un **classement communal** de tous les bâtiments à **valeur patrimoniale** et des jardins historiques sur l'ensemble du territoire. Ce recensement est basé sur divers inventaires (**ISOS** et **ICOMOS**) et sur une analyse fine effectuée par les services communaux. Le recensement architectural communal constitue une donnée de base pour les plans d'affectation et par conséquent dans le calcul du potentiel d'accueil de la commune. Il permet d'assurer un équilibre entre la **préservation des ambiances existantes** par le maintien de certains bâtiments emblématiques et l'évolution de ces ambiances par la mutation du tissu bâti dans certains quartiers.

- **+ Mise en valeur des témoins de l'histoire des quartiers**
- **+ Protection des arbres majeurs et des jardins dignes d'intérêt**
- **+ Aménagement attractif des espaces ouverts privés d'usage collectif**
- **+ Répartition des activités secondaires à maintenir dans le centre urbain**
- **+ Développement des polarités de services dans les quartiers résidentiels**
- **+ Facilitation des projets de diffusion et de création culturelle**
- **+ Promotion des coopératives au sein des quartiers**

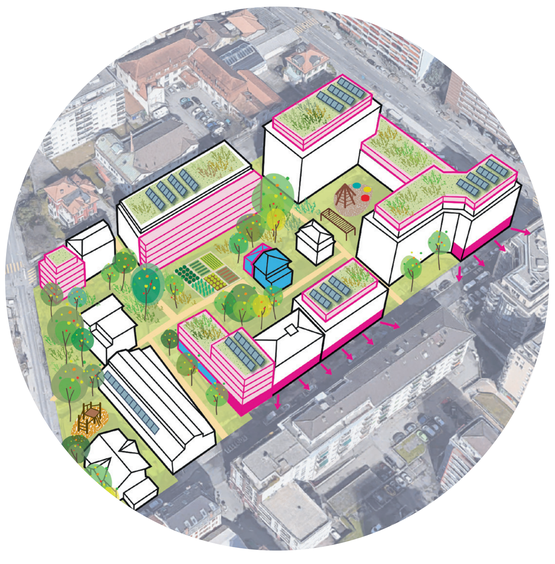

14
SALLES DE SPORT INTÉRIEURES RÉPARTIES DANS LA COMMUNE

200
ENFANTS DE LA TRANCHE D'ÂGE 0-4 ANS EN PLUS D'ICI 2036

196
SALLES D'ENSEIGNEMENT SUR L'ENSEMBLE DE VEVEY

MESURES POUR L'AVENIR

L'enjeu pour le développement de la ville de demain consiste à donner les grandes directions de l'évolution de ses quartiers.

VIEILLE-VILLE
Cœur emblématique qui comprend également le quartier de la gare, ce secteur concentre les activités tertiaires et des équipements publics et culturels. Le PDCom vise à conforter ce cœur urbain par le maintien d'une forte mixité programmatique, allant de pair avec l'animation et la mise en valeur des espaces publics.

QUARTIERS DE PLAN-DESSUS, PLAN-DESSOUS, GILAMONT ET BOSQUETS
Ces quartiers visent une mixité d'activités et services, qui se concrétise par l'activation régulière des rez-de-chaussée par des activités variées. L'objectif est également le maintien de petites surfaces pour les besoins du commerce local.

QUARTIER DE CHARMONTEY
Dans ces secteurs composés de villas, maintenir une atmosphère calme et réservée et des polarités de quartier permettant un accès à des services et commerces d'usage quotidien. Une densification autour des Avenues semble opportune.

PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE EN MATIÈRE DE TISSUS URBAINS ET PROGRAMMATION, ON DISTINGUE :

- Réaliser un relevé du patrimoine bâti sur l'entier du territoire communal avec des objectifs de sauvegarde
- Établir une étude sur la « Politique de l'habitat »
- Etablir une image directrice pour orienter le développement de plans d'affectation privés dans les périmètres « Entrée de ville est » et « Entrée de ville ouest »
- Etablir un règlement sur l'utilisation temporaire d'espaces vacants et faciliter la mise en relation entre les espaces et les porteurs de projets culturels
- Lancer une étude multicritère permettant de définir les sites stratégiques préférentiels pour l'accueil des besoins scolaires, parascolaires et sportifs

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

vevey
ville d'images

BIODIVERSITÉ ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

VEVEY< DEMAIN

PDCOM CONSULTATION PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

vevey
ville d'images

DESIGN: ULTRASTUDIO.CH / PLANS: URBAPLAN / IMPRESSION: MULTICOP

ÉTAT DES LIEUX

Les changements climatiques entraînent des **épisodes caniculaires de plus en plus fréquents** et appellent de nouvelles manières de planifier la ville, en trouvant des solutions pour réguler les températures. La nature en ville est aujourd'hui un sujet central dans les réflexions urbanistiques à Vevey. Si la commune peut mettre en œuvre un **grand nombre de mesures dans le cadre des projets d'espace public**, pour l'espace privé il s'agit d'impliquer davantage les propriétaires, les habitantes et habitants afin qu'ils contribuent volontairement à des actions favorables au développement des **trames verte et bleue** en ville. Le territoire veveysan est également concerné par plusieurs **sources de nuisances**, en particulier sonores, et il est exposé à des **dangers environnementaux naturels et technologiques** qui doivent être anticipés par des mesures visant à protéger la population.

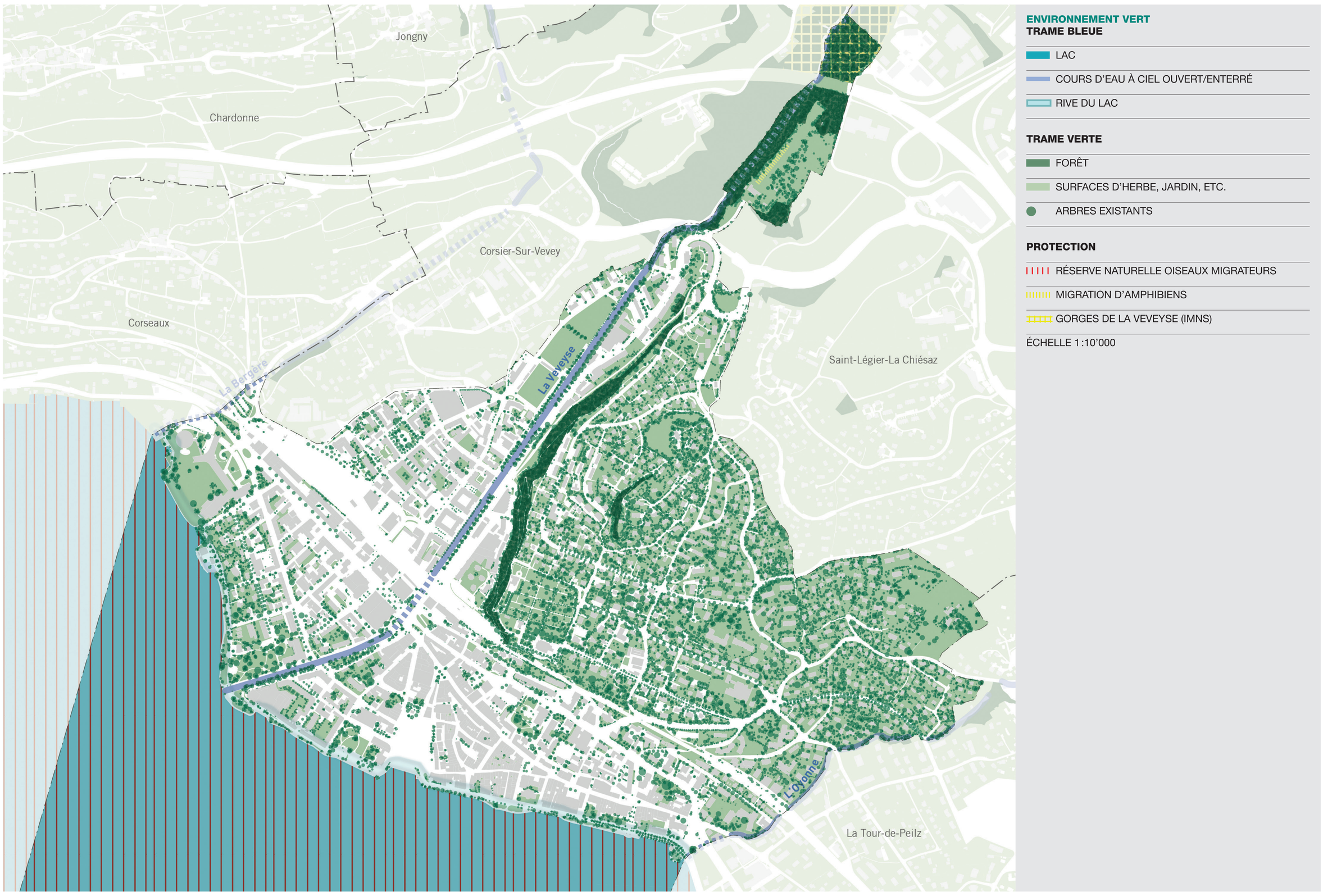

NUISANCES SONORES LIÉES AU TRAFIC ROUTIER

À Vevey les principales sources de nuisances sonores sont liées au trafic routier et au bruit ferroviaire. La réduction de ces nuisances contribue à la préservation de la biodiversité en ville. Pour réduire les bruits urbains, le PDCom privilégie des interventions à la source : assainissement des axes routiers à forte charge de trafic, diminution de la vitesse sur certains axes. Des mesures de protection contre le bruit à l'échelle des bâtiments passent par leur isolation et une meilleure orientation des ouvertures.

GESTION DES DANGERS NATURELS

La protection de la population et des biens contre les dangers, qu'ils soient naturels ou technologiques, est une obligation légale et une priorité pour la ville. Pour les dangers naturels, les différents aléas (inondation, glissement de terrain, éboulement, lave torrentielle, etc.) ont été cartographiés et sont intégrés dans le PDCom. Au sujet des risques technologiques, le territoire veveysan est concerné par plusieurs installations à risque selon l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Il s'agit notamment des voies CFF et des gazoducs.

Autant pour la gestion des dangers naturels que pour celle des risques technologiques, les Plans d'affectation communaux devront intégrer certains concepts de protection comme, par exemple, l'éloignement des affectations dites « sensibles » (écoles enfantines, hôpitaux, etc.) des secteurs les plus exposés.

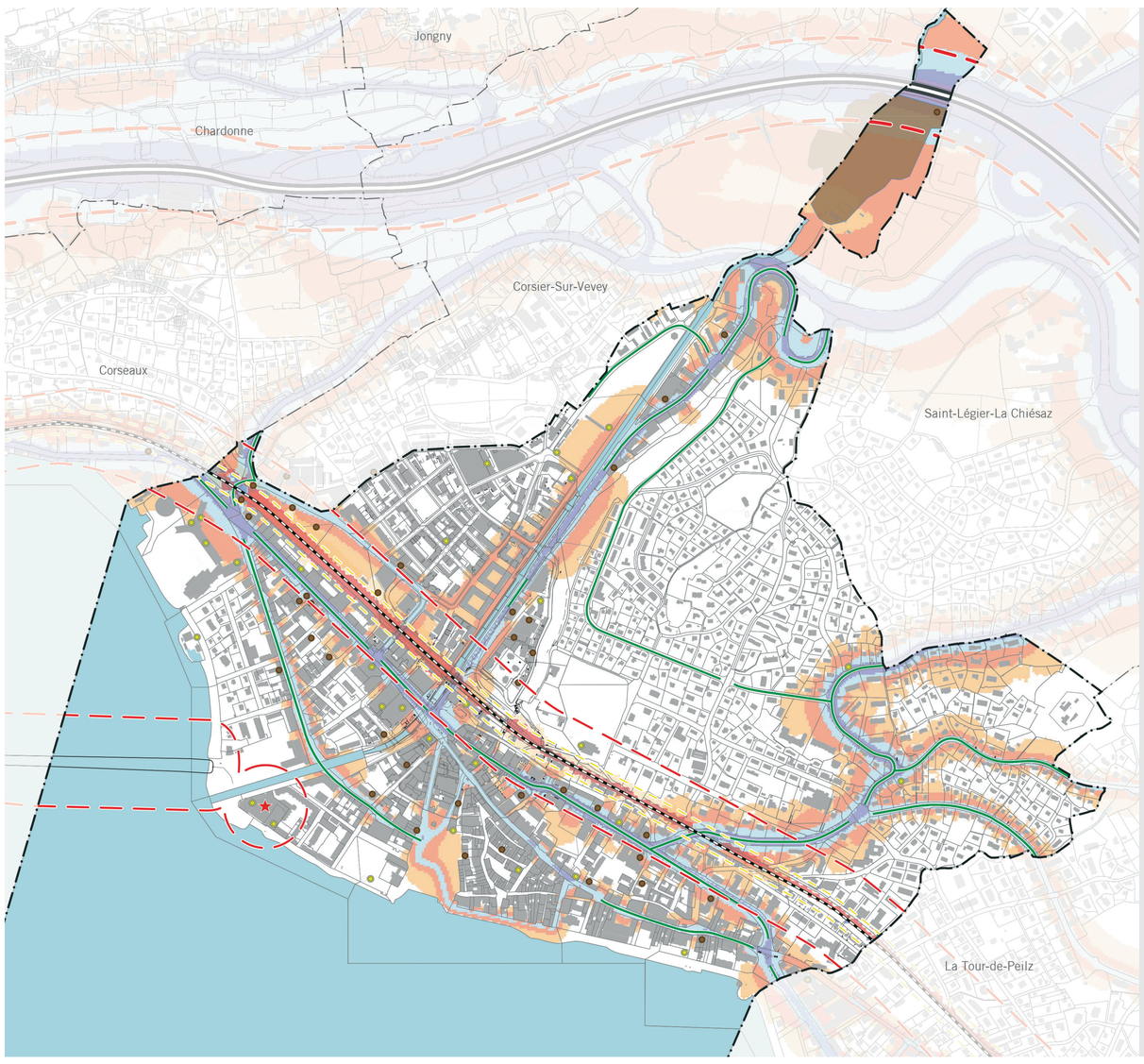

ENVIRONNEMENT

OPB (PROTECTION CONTRE LE BRUIT)

- 70-75 DB(A) - DS IV
- 65-70 DB(A) - DS IV
- 60-65 DB(A) - DS III
- 55-60 DB(A) - DS II
- AXES À ASSAINIR

OPAM (PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS MAJEURS)

- DISTANCE OPAM (100M À L'AXE DES VOIES CFF ET DES GAZDUCS)
- SURFACES D'HERBES, JARDIN, ETC.

OSITES (SITES POLLUÉS)

- AIRE D'EXPLOITATION
- REMBLAIS

ORNI (RAYONNEMENT NON-IONISANT)

- ANTENNES TÉLÉPHONIQUES
- DISTANCE ORNI (25M À L'AXE DES VOIES CFF)

ÉCHELLE 1:10'000

L'ORDONNANCE SUR LA PROTECTION CONTRE LE BRUIT (OPB) EST LA RÉFÉRENCE LÉGALE, DONT LES CRITÈRES SONT À APPLIQUER SUR TOUT LE TERRITOIRE COMMUNAL.

MILIEUX NATURELS

Vevey comporte différentes typologies de milieux naturels, certains aménagés par l'homme (rives du lac, Veveyse), et d'autres davantage maintenus dans un état sauvage. Les aires forestières sont rares, comme les secteurs des Bosquets et des Toveyres. Les cours d'eau sont canalisés dans la quasi-totalité du territoire, leur valeur naturelle se trouve donc limitée mais n'est pas absente.

Le secteur des Chaponneyres, avec son massif arboré en promontoire et ses vignes en terrasses, marque l'entrée dans un paysage plus rural. Dans le secteur de Charmontey, les jardins privés accueillent une part importante de l'arborisation et contribuent à la diversité des espèces végétales en territoire urbain.

Enfin, les espaces publics sont entretenus de manière extensive et présentent une qualité paysagère remarquable. Ces constats indiquent la volonté de renforcer le caractère naturel de la Ville, à travers des mesures ciblées.

OBJECTIFS 5 POINTS CONCRETS

Le lac, les cours d'eau (Veveyse, Bergère, Oyonne) et les aires forestières (Bosquet, Toveyres) constituent les trois grandes unités paysagères dont il s'agit de protéger et de valoriser les fonctions naturelles. Bien que la pression urbaine soit forte et laisse peu de marge de manœuvre autour de ces entités naturelles, des renaturations ponctuelles sont possibles, notamment par l'augmentation des surfaces végétalisées à l'interface terre-eau au bord du lac et de la Veveyse. Dans le futur, il s'agit d'augmenter les surfaces végétalisées de la commune pour favoriser la biodiversité et pour lutter contre les îlots de chaleur. Il s'agit de :

1. **Préserver les espaces naturels existants et renaturer ceux construits par l'homme**

2. **Renforcer le rôle de régulateur climatique des espaces publics**

3. **Encourager les bonnes pratiques environnementales dans le privé**

4. **Soigner le territoire pour réduire les risques de dangers naturels et technologiques**

5. **Réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air**

COMMENT ENCOURAGER DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

La commune se doit d'informer et sensibiliser les propriétaires privés sur les bonnes pratiques et les usages des espaces verts en matière de biodiversité. Les locataires ou propriétaires d'une maison avec jardin ou un espace vert en cœur d'îlot peuvent choisir de mettre des **prairies extensives diversifiées au lieu de surfaces engazonnées, moins riches en espèces.**

De même, **l'installation de petits aménagements à valeur écologique et pédagogique** (haies vives, hôtels à insectes, nichoirs, murgiers) dans les secteurs favorables est une bonne manière de favoriser la biodiversité, ainsi que la création de jardins potagers et plantages. Il est également important **d'interdire les espèces à problème, en privilégiant par ailleurs des espèces indigènes** lors de la plantation. Le renoncement à l'utilisation de produits phytosanitaires est également un point en faveur de la diversification des espèces.

Pour permettre les bonnes pratiques enoncées ci-dessus, il est important de maximiser les surfaces perméables et la rétention des eaux de pluie. La mise en place de **taux minimum de perméabilité du sol** seront définis dans les Plans d'affectation en tenant compte des contraintes d'usage.

PRINCIPES

OPAM
ORDONNANCE SUR LA PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS MAJEURS

ORNI
ORDONNANCE SUR LA PROTECTION CONTRE LE RAYONNEMENT NON IONISANT

- **Extensification des milieux existants**
- **Maximisation de la perméabilité des sols**
- **Augmentation quantitative et qualitative de l'arborisation**
- **Information et sensibilisation des propriétaires et habitant.e.s sur les bonnes pratiques et usages**
- **Pérennisation des surfaces agricoles et viticoles**
- **Prise en compte des rayonnements non-ionisants**

TRAME VERTE

Au-delà des grandes entités naturelles, le PDCom vise à étoffer la « trame verte » constituée notamment des espaces publics afin de limiter les îlots de chaleur. Un certain nombre de rues sont d'ores et déjà arborées, il s'agit de **compléter ce réseau par de nouvelles continuités végétales** au gré des opportunités (strates arborées, arbustives et herbacées), selon la largeur du domaine public, les espaces résiduels, la présence de réseaux souterrains contraignants, etc.

BÂTIMENTS

La végétalisation des toitures permet une augmentation générale de la nature en ville tout en améliorant le confort bioclimatique des bâtiments. Elles permettent également de stocker temporairement les eaux de pluie afin de les restituer plus lentement dans le réseau et ainsi limiter les surcharges en STEP (station d'épuration des eaux).

GESTION DES ESPACES VERTS

Les modes d'entretien et de gestion des espaces ouverts tant publics que privés offrent un fort potentiel d'amélioration en faveur de la biodiversité et du bien-être des habitant·e·s. Il s'agit notamment d'utiliser des espèces indigènes, d'entretenir les espaces verts de manière raisonnée et extensive, de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, etc.

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

vevey
ville d'images

MESURES POUR L'AVENIR

Le PDCom vise l'exemplarité dans la gestion des espaces verts communaux et, parallèlement, à la sensibilisation des propriétaires privés. Des mesures spécifiques sont également proposées pour les espaces privés collectifs, tels que les cœurs d'îlots, qui peuvent aussi répondre à des objectifs éco-pédagogiques.

PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ, ON DISTINGUE :

- Établir un plan de modération du trafic préservant des « zones calmes ». Poursuivre les mesures d'assainissement du bruit routier
- Mettre en place des nouvelles méthodes visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
- Établir un concept d'arborisation des espaces publics
- Réaliser un diagnostic des pratiques communales actuelles pour l'entretien des espaces publics et privés communaux
- Mettre en place des ateliers d'échange entre des professionnels des espaces verts et des particuliers
- Mettre en place des appels à projet pour des évènements/installations écopédagogiques au sein des grands espaces ouverts
- Établir une charte et distribuer une plaquette informative sur les bonnes pratiques de conception et d'entretien d'un jardin favorable à la vie sauvage

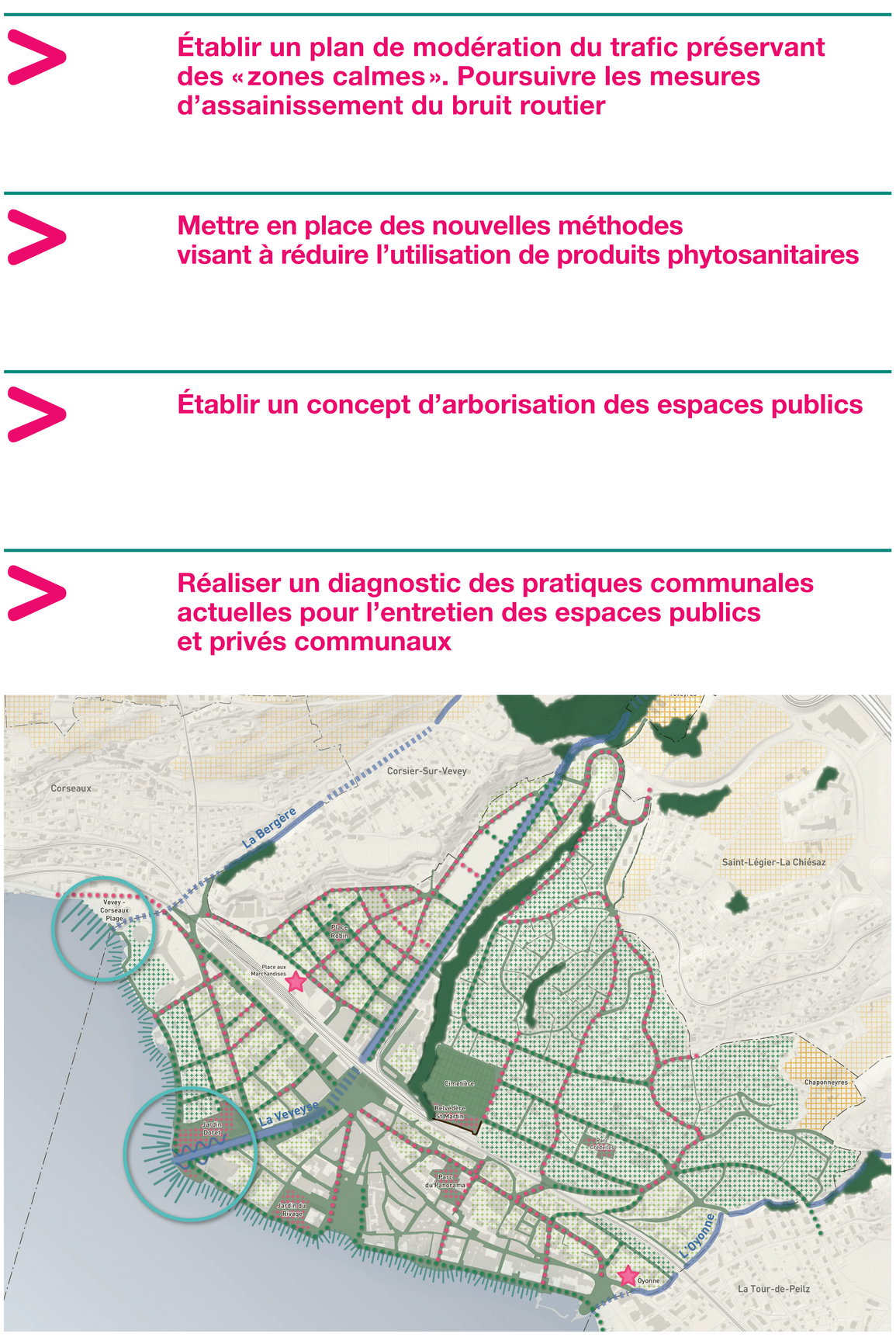

BIODIVERSITÉ ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

FONCTIONS NATURELLES DES UNITÉS PAYSAGÈRES

- COURS D'EAU / ÉVALUER LE POTENTIEL DE REVITALISATION
- COURS D'EAU ENTERRÉ À REMETTRE À CIEL OUVERT SELON OPPORTUNITÉS
- FORT POTENTIEL DE RENATURATION DES RIVES AUX EMBOUCHURES
- POTENTIEL D'AMÉLIORATION DES RIVES DU LAC
- AIRE FORESTIÈRE

RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ET DES FONCTIONS RÉGULATRICES (EAU, CLIMAT)
AU SEIN DES ESPACES PUBLICS

- SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS COMMUNAUX
- EN PARTICULIER SUR LES PARCS EXISTANTS
- DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS MAJEURS COMMUNAUX
- CONTINUITÉ VÉGÉTALE ET ARBORÉE EXISTANTE / A CRÉER (NON EXHAUSTIF, TOUS LES ESPACES PUBLICS DÉTIENNENT UN POTENTIEL)

RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ET DES FONCTIONS RÉGULATRICES (EAU, CLIMAT)
AU SEIN DES ESPACES PRIVÉS

- ESPACE OUVERT AU SEIN DES QUARTIERS D'HABITAT COLLECTIF
- ESPACE OUVERT AU SEIN DES QUARTIERS D'HABITAT INDIVIDUEL OU INTERMÉDIAIRE

PÉRENNISATION DES GRANDS ESPACES OUVERTS

- ESPACE DE VERDURE

ÉNERGIE

VEVEY<
DEMAIN

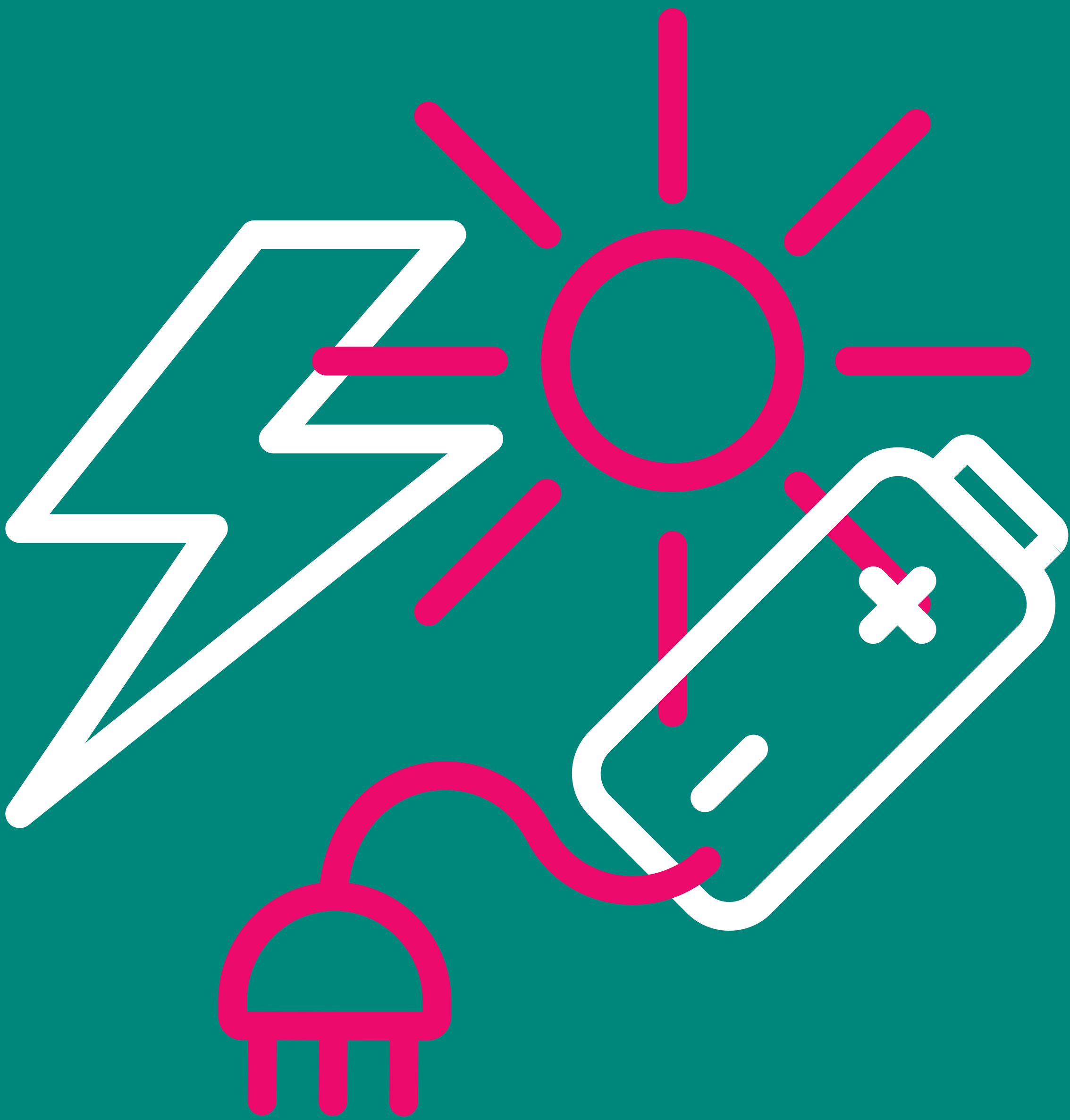

PDCOM
CONSULTATION
PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

vevey
ville d'images

DESIGN: ULTRASTUDIO.CH / PLANS: URBAPLAN / IMPRESSION: MULTICOP

ÉTAT DES LIEUX

L'approvisionnement et la consommation d'énergie sur la commune de Vevey représentent un enjeu crucial, que ce soit en termes de dépendance vis-à-vis d'autres pays ou d'émission de gaz à effet de serre et de polluants aux conséquences néfastes à notre environnement. Le territoire veveysan dépend encore à hauteur de **91% des énergies non renouvelables** (majoritairement fossiles) pour ses besoins en chaleur. Le PDCom vise à réduire la **consommation et à opérer un changement drastique des sources d'approvisionnement et des technologies de conversion**, afin de mettre en œuvre la transition énergétique du territoire. Il s'agit également de penser l'impact énergétique et l'empreinte matérielle en amont de tout projet de construction et de rénovation, dans une **compréhension globale de notre impact écologique.**

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ACTUELLE

CHALEUR

L'ensemble des bâtiments consomment par année environ 196 GWh (9'900 kWh/hab/an, 143 kWh/m^2 SRE/an) de chaleur issue à 91% d'énergie non renouvelable. Une part grandissante de l'agent énergétique bois est rendue possible grâce au développement actuel du **réseau thermique (chauffage à distance – CAD)** dit « CAD-Gilamont » alimenté à 80% par des plaquettes forestières (inclus sous « Chaleur à distance » dans la figure ci-dessous). Les énergies fossiles (mazout et gaz naturel) prédominent encore largement dans l'approvisionnement en chaleur des bâtiments du territoire. La consommation totale de chaleur génère annuellement l'équivalent de 46'000 tonnes de CO_2-eq (2.3 tonnes/hab/an).

ÉLECTRICITÉ

A Vevey, la consommation d'électricité distribuée par le réseau se monte à 94 GWh (4'700 kWh/hab/an) par année. La part de la consommation sur marché régulé se monte à 57%, approvisionnée à 93% par de l'électricité renouvelable hydroélectrique d'origine suisse, ce qui représente une forte composante renouvelable. Le 43% de la consommation restante est donc issu du marché libre de l'électricité pour lequel nous ne disposons pas de toutes les données nécessaires pour déterminer le mix d'approvisionnement et donc les émissions de CO2-eq associées.

ÉNERGIE GRISE

L'énergie grise comprend toute l'**énergie primaire non renouvelable** qu'il a fallu dépenser au cours des **différentes étapes** de fabrication, d'entretien et de déconstruction du bâtiment (extraction des matières premières, processus de fabrication et de traitement, transports, élimination des déchets de chantier…). Tant en construction neuve qu'en rénovation, l'énergie embarquée dans un bâtiment ou un objet ne se réduit donc **pas uniquement à sa consommation lors de son utilisation.** Dans les bâtiments construits actuellement, elle représente jusqu'à **un quart de toute l'énergie nécessaire pour sa fabrication** et son exploitation.

RÉPARTITION PAR AGENT ÉNERGÉTIQUE POUR LA CONSOMMATION TOTALE DE CHALEUR FINALE

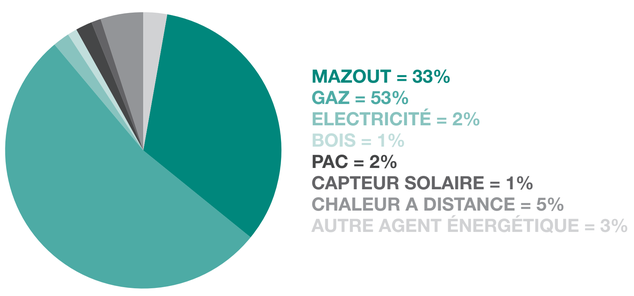

MARQUAGE ÉLECTRIQUE DU TERRITOIRE AVEC RÉPARTITION MARCHÉ RÉGULÉ/LIBRE

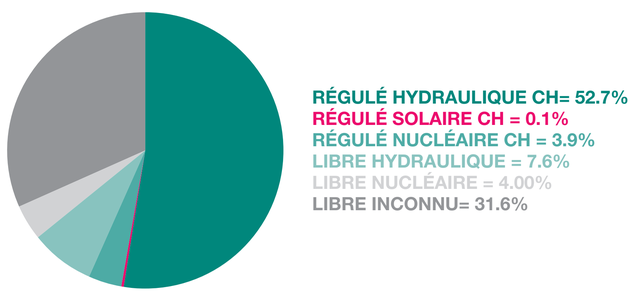

RESSOURCES LOCALES

ÉNERGIE SOLAIRE

Le potentiel de valorisation de la ressource solaire est bon au regard de l'irradiation solaire sur le territoire veveysan. Il est possible d'accroître de façon très importante la production actuelle d'électricité par la construction d'installations photovoltaïques et celle de chaleur par l'installation de panneaux solaires thermiques. Au total, 131 installations photovoltaïques ont été répertoriées (2021) pour une puissance totale d'environ 1'805 kWc. Si l'on prend une production moyenne annuelle de 1'100 kWh/kWc, la production estimée de ces centrales correspond à un peu plus du 2% de la consommation d'électricité du territoire.

ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE

Un projet de production d'électricité par turbinage des eaux de la Veveyse est en réalisation dans le secteur des Toveyres. Une production de 2.1 GWh par année est attendue couvrant ainsi l'équivalent de plus de 2.2% de la consommation d'électricité du territoire. D'autres ouvrages le long de la Veveyse pourraient également voir le jour en fonction de l'évolution des contraintes légales et des problèmes d'encombrements du sol

BIOMASSE

Le potentiel de la ressource bois-énergie locale est entièrement destiné au réseau thermique «CAD Gilamont», alimenté à 80% au minimum par des plaquettes forestières de la région. Il distribue actuellement un peu plus de 12 GWh par année (ref. 2021) et il continue à se développer.

ÉNERGIE HYDROTHERMIQUE

Par sa taille et sa proximité, le lac Léman constitue une source d'énergie hydrothermique dont le potentiel n'est pas limité. En plus de la production de chaleur par l'intermédiaire de pompes à chaleur (PAC), son eau peut être utilisée pour le rafraichissement des locaux (*free-cooling*) et pour la production de froid industriel. Il s'agit d'une source d'approvisionnement importante à privilégier dans le développement de futurs réseaux thermiques à grande échelle.

GÉOTHERMIE ET AIR AMBIANT

À l'exception de cas particuliers sur le territoire veveysan, le potentiel des sondes géothermiques verticales (SGV) est également important, bien que soumis à de nombreuses contraintes techniques. Vu ce fort potentiel et sa disponibilité, le système de sondes est à privilégier pour les nouvelles constructions et pour le développement de nouveaux réseaux de quartiers. L'exploitation de la chaleur de l'air ambiant est possible grâce à l'utilisation de pompes à chaleur (PAC) de type air/eau ou air/air. Cette technologie reste meilleure qu'un chauffage électrique direct ou à énergies fossiles lorsqu'aucune autre solution d'approvisionnement renouvelable n'est possible. La ressource étant l'air ambiant, le potentiel de celle-ci peut être considéré comme non limitant.

OBJECTIFS
5 POINTS CONCRETS

L’enjeu pour Vevey est donc de réduire au maximum l’impact lié aux consommations énergétiques du parc bâti, tant par une réduction des besoins que par un approvisionnement renouvelable et local. Vevey veut jouer un rôle exemplaire en tant que collectivité publique. Dans les objectifs que la ville se propose de suivre, le PDCom prévoit de :

1. **Diminuer la consommation énergétique du territoire à travers l’amélioration énergétique des bâtiments, la conception bioclimatique des constructions et la création de quartiers durables**

2. **Limiter l’énergie grise et l’empreinte matérielle du parc bâti**

3. **Améliorer l’approvisionnement en éngerie renouvelable des besoins de chaleur du territoire**

4. **Promouvoir une production d’électricité renouvelable et locale à travers le développement des installations photovoltaïques**

5. **Jouer un rôle d’exemplarité en tant que collectivité publique**

BESOINS THERMIQUES FUTURS

Les besoins énergétiques futurs ont été simulés pour 2030 et 2050, en fonction de l’évolution démographique et des zones constructibles encore vides aujourd’hui. Des paramètres concernant la rénovation et les normes de construction ont également été pris en compte. Cette projection a permis de générer une carte de la densité des besoins de chaleur futurs, utilisée notamment pour l’évaluation du potentiel d’implantation de réseaux thermiques.

À l’horizon 2030, 12 GWh de besoin de chaleur supplémentaire dus à l’évolution démographique devraient être générés, représentant une augmentation de 6.5% par rapport au besoin de chaleur total actuel (cela ne prend en compte que les constructions supplémentaires et non la rénovation qui viendra contrebalancer cette augmentation).

DENSITÉ DES BESOINS FUTURS DE CHALEUR PAR HECTARE (2030)

- < 300 MWH / HA / AN
- 300 - 500 MWH / HA / AN
- 500 - 1’000 MWH / HA / AN
- > 1’000 MWH / HA / AN

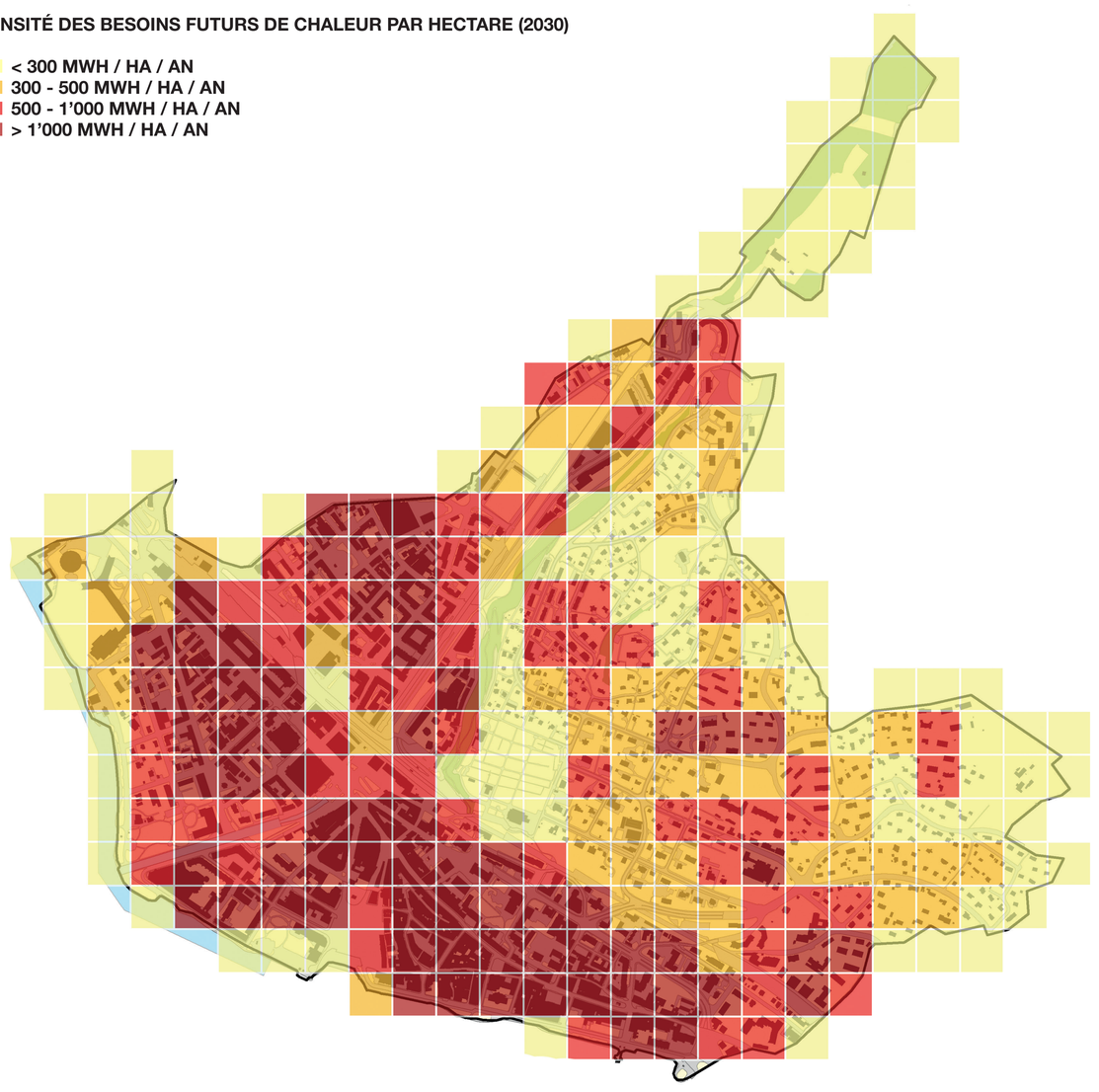

PRINCIPES

Les principes définis par le PDCom orientent les objectifs généraux, dans le but de réduire un maximum l'impact lié aux consommations énergétiques du parc bâti. Il s'agit concrètement de valoriser les ressources locales et de minimiser le recours à des installations techniques énergivores, en sensibilisant les propriétaires à une gestion rationnelle de la production et consommation d'énergie.

- \+ Amélioration énergétique des bâtiments
- \+ Conception bioclimatique des constructions
- \+ Réduction de la consommation électrique liée à l'éclairage
- \+ Développement d'un réseau thermique à proximité du lac
- \+ Incitation à l'installation de systèmes de production de chaleur individuels renouvelables
- \+ Incitation à la construction d'installations solaires photovoltaïques et à l'autoconsommation

Le développement de réseaux thermiques acheminera de la chaleur renouvelable au cœur de la ville densément bâtie. Ces réseaux seront alimentés par des énergies renouvelables issues de ressources locales (bois, eau du lac, rejets de chaleur, géothermie, etc.).

Les bâtiments hors de portée des réseaux thermiques ou les nouvelles constructions devront développer des systèmes de production de chaleur individuels utilisant la géothermie, l'aérothermie et l'énergie solaire.

La production d'électricité photovoltaïque doit être généralisée sur l'ensemble des toitures. La meilleure énergie restant celle qui n'est pas consommée, toutes nouvelles constructions ou rénovations devra être exemplaires en matière d'efficacité énergétique et de conception bioclimatique. Une attention devra également être portée sur l'énergie grise des matériaux.

12 GWh
BESOIN DE CHALEUR SUPPLÉMENTAIRE À L'HORIZON 2030

44 GWh
POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE

MESURES POUR L'AVENIR

Les mesures énoncées dans le PDCom ont pour but de faciliter les démarches à la base de travaux de transformation énergétique d'un bâtiment. Il s'agit de mettre à disposition des propriétaires des aides économiques favorisant les projets de rénovation des bâtiments. Aussi, des projets de sensibilisation de la population à l'impact des énergies grises ou des caractéristiques des matériaux de construction employés.

PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, ON DISTINGUE :

- Faciliter les démarches administratives lors de projets de rénovation et construction
- En cas de démolition d'un bâtiment, guider le propriétaire vers les plateformes de réemploi des éléments de construction
- Mettre à disposition des subventions pour les projets de remplacement de système de production de chaleur par un approvisionnement renouvelable
- Sensibiliser et apporter un support direct aux propriétaires pour les inciter à rénover et changer leur approvisionnement
- Communiquer proactivement aux propriétaires les opportunités de construction d'installations photovoltaïques et les soutenir dans leurs démarches

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

vevey
ville d'images

ESPACES PUBLICS

VEVEY<
DEMAIN

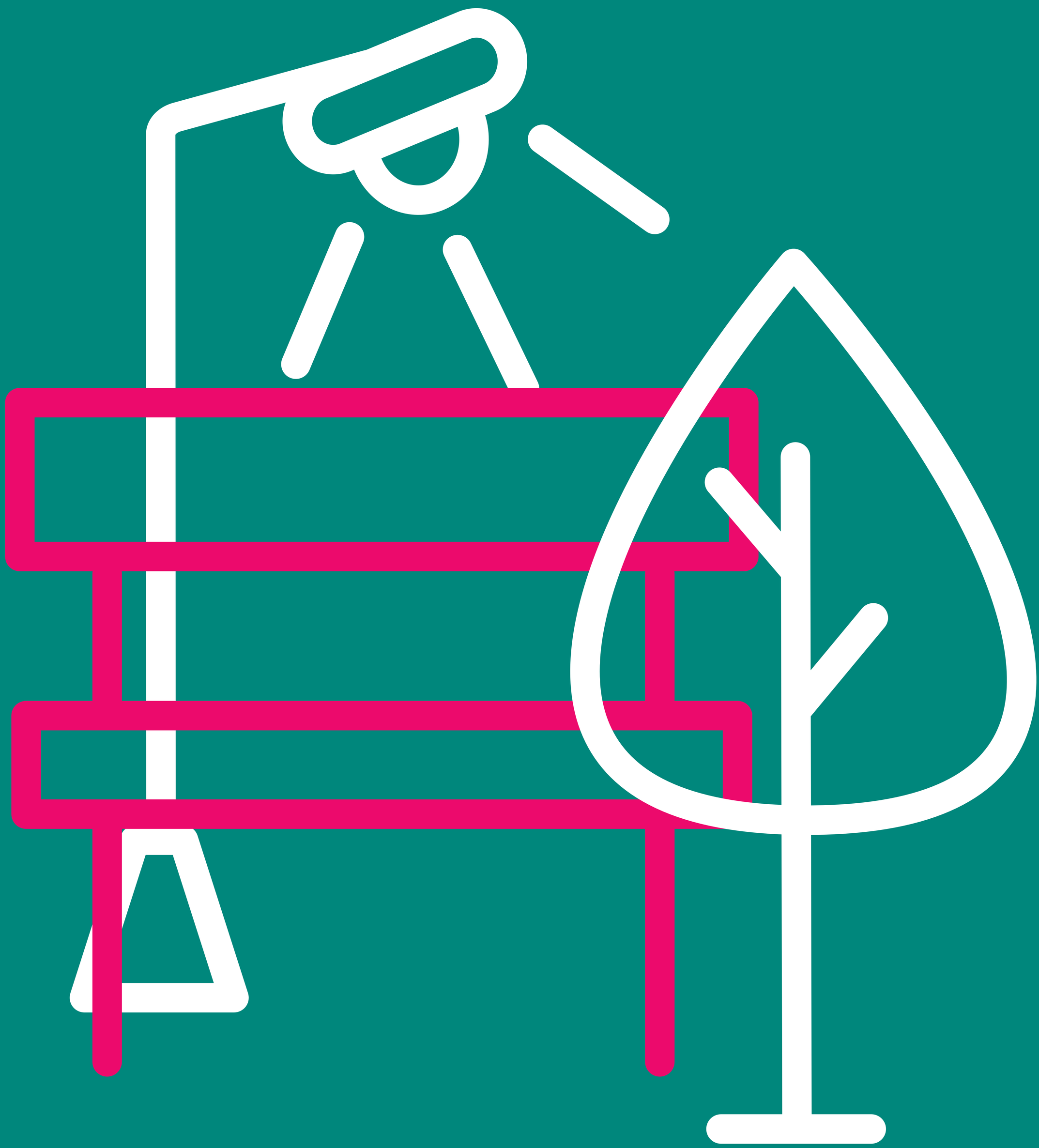

PDCOM CONSULTATION PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

ve vey
ville d'images

DESIGN: ULTRASTUDIO.CH / PLANS: URBAPLAN / IMPRESSION: MULTICOP

ÉTAT DES LIEUX

Vevey prend place au cœur d'un **paysage de qualité**, structuré par de grandes entités, notamment les rives du lac, la Veveyse, les Bosquets, les Toveyres et la campagne environnante. Le territoire communal étant toutefois **largement construit**, la majeure partie de l'espace public est constitué de **ruelles, rues et avenues**. Ces éléments urbains constituent un **réseau d'espaces publics riche et varié**. Le réseau d'espaces publics de Vevey est donc constitué des «**vides**» du territoire, des rues comme des places et des parcs.

ANALYSE DU RÉSEAU D'ESPACE PUBLIC

Selon le même principe que l'analyse du tissu bâti par familles morphologiques, une lecture des caractéristiques du réseau d'espace public est proposée afin de révéler ses potentialités. Bien que forcément réductrice vis-à-vis de la réalité des ambiances uniques et propres à chaque rue, la caractérisation par type permet de mettre en avant des enjeux communs d'aménagement pour chaque famille :

- QUAIS ET RIVES
- AVENUES MIXTES ET ANIMÉES
- AVENUES PAYSAGÈRES
- RUELLES VIEILLE VILLE
- RUES DE QUARTIER ANIMÉES
- RUES RÉSIDENTIELLES STRUCTURANTES
- RUES RÉSIDENTIELLES CALMES

- PARC
- PLACE
- ESPACE DE LOISIRS DE QUARTIER

CARTE D'ANALYSE DU PAYSAGE ET DES ESPACES PUBLICS

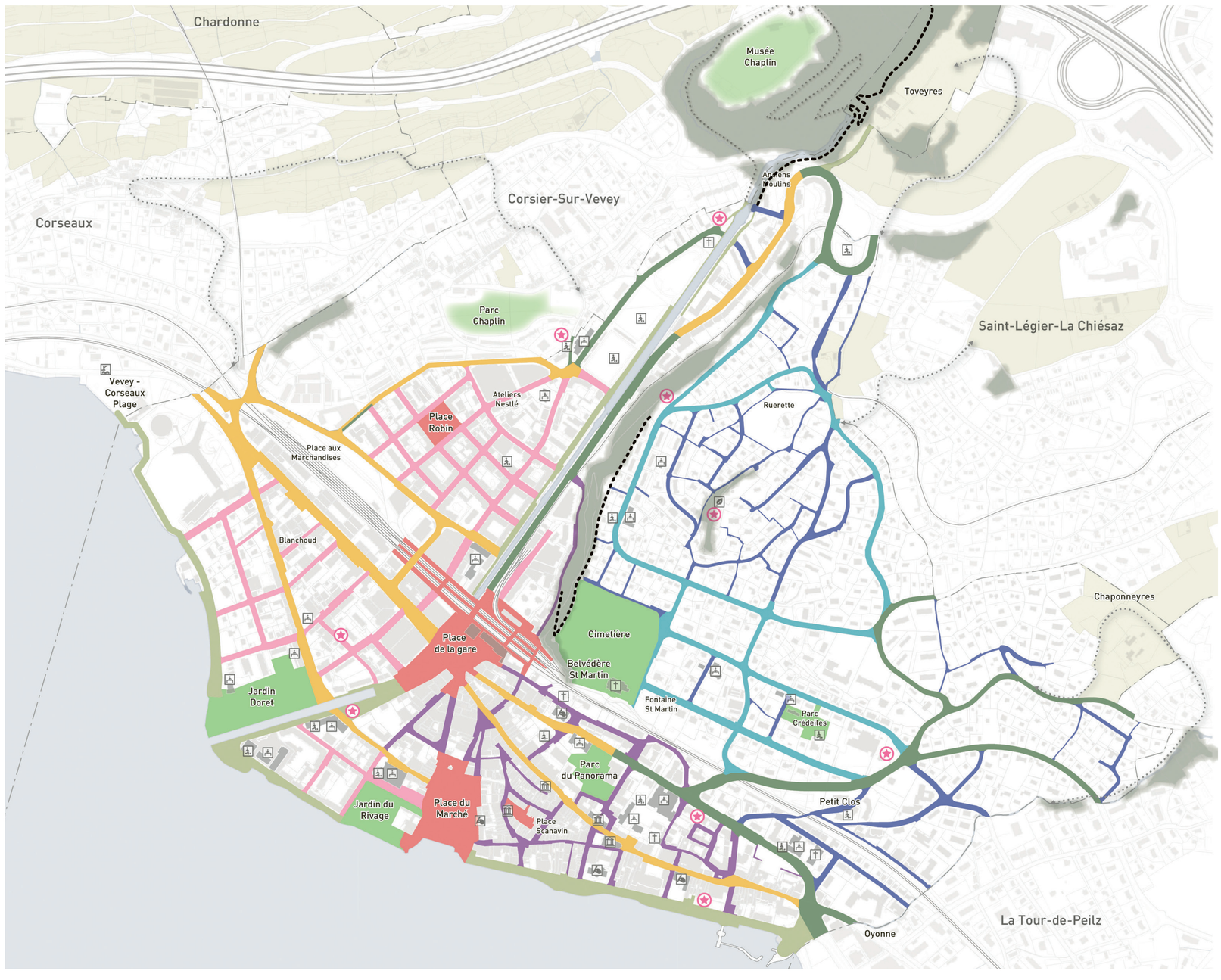

PERMÉABILITÉ
Afin de ne pas saturer les réseaux d'évacuation des eaux claires, il convient de permettre la rétention et l'infiltration des eaux météoriques au plus proche de leur chute. Des sols perméables permettent également de minimiser l'effet d'accumulation de chaleur durant les épisodes caniculaires. Au gré, il est possible de perméabiliser au minimum, moyennement ou largement les sols.

ÉCLAIRAGE NOCTURNE
L'éclairage nocturne est primordial pour la sécurité des habitant·e·s. Certains espaces publics nécessitent une luminosité ordinaire, mais en d'autres lieux, la puissance doit être adéquatement modérée pour offrir des conditions favorables à la biodiversité et pour ne pas gaspiller d'énergie.

APPROPRIABILITÉ PAR LES INITIATIVES DES HABITANT·E·S
Si le domaine public est de l'usage de tous, certaines initiatives privées peuvent être favorisées afin d'offrir aux habitant·e·s un espace extérieur partagé. Cette capacité d'appropriation de l'espace rue peut être : modérée ou forte. Une forte appropriation est encouragée dans les quartiers plus résidentiels, alors qu'une appropriation plus modérée est recommandée sur les espaces publics emblématiques qui doivent permettre de répondre à un large panel d'usages et d'usager·ère·s.

INTERFACE PUBLIC-PRIVÉ
Selon la programmation des rez-de-chaussée, l'interface entre espace privé et espace public peut prendre des formes différentes. Deux options sont envisagées, une relation directe entre bâtiment et espace public favorisant le prolongement des activités vers la rue, ou une interface végétalisée mettant à distance la façade par une bande végétale, plus adaptée dans le cas de rez-de-chaussée résidentiels.

QUAIS ET RIVES
Si les rives du lac et de la Veveyse sont déjà largement pratiquées par la population, certains tronçons sont très imperméables et peu arborisés. Le confort des espaces est largement réduit en périodes de fortes chaleurs.

ARBORISATION / VÉGÉTATION
PERMÉABILITÉ
ÉCLAIRAGE NOCTURNE
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES

INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ

AVENUE MIXTE ET ANIMÉE
Ces avenues principales de desserte de la ville recueillent un important trafic et sont souvent peu attractives pour les mobilités actives.

ARBORISATION / VÉGÉTATION
PERMÉABILITÉ
ÉCLAIRAGE NOCTURNE
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES

INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ

RUE DE QUARTIER ANIMÉ
Les rues de Plan-Dessus et Plan-Dessous sont à la fois tranquilles et ponctuellement animées par des commerces, services et équipements.

ARBORISATION / VÉGÉTATION
PERMÉABILITÉ
ÉCLAIRAGE NOCTURNE
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES

INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ

AVENUE PAYSAGÈRE
Le rôle structurant de ces axes rend nécessaire un éclairage suffisamment fort pour assurer confort et sécurité pour les déplacements en mobilité douce lorsqu'il fait nuit.

ARBORISATION / VÉGÉTATION
PERMÉABILITÉ
ÉCLAIRAGE NOCTURNE
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES

INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ

RUE RÉSIDENTIELLE STRUCTURANTE
Le quartier de Charmontey est actuellement largement dépendant du trafic motorisé pour la desserte de ses habitats individuels ou petits immeubles.

ARBORISATION / VÉGÉTATION
PERMÉABILITÉ
ÉCLAIRAGE NOCTURNE
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES

INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ

RUELLE DE VIEILLE VILLE
Les rues et ruelles de la vieille ville sont très animées par les commerces et activités qui s'étendent volontiers sur l'espace public. Généralement peu larges, ces rues permettent seulement l'installation d'une végétation ponctuelle.

ARBORISATION / VÉGÉTATION
PERMÉABILITÉ
ÉCLAIRAGE NOCTURNE
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES

INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ

RUE RÉSIDENTIELLE CALME
Les rues et impasses du quartier de Charmontey, souvent relativement étroites, mènent aux habitations adjacentes entourées d'une végétation foisonnante et maitrisée sur les parcelles privées.

ARBORISATION / VÉGÉTATION
PERMÉABILITÉ
ÉCLAIRAGE NOCTURNE
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES

INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ

OBJECTIFS
5 POINTS CONCRETS

Sur la base d’un état des lieux des espaces publics à Vevey, le PDCom énonce des objectifs de revalorisation des parcs, cheminements, places et rues. Ces objectifs visent à mieux identifier les séquences paysagères, tout en offrant des espaces publics polyvalents et inclusifs.

1. Régénérer le réseau d’espaces publics

2. Consolider l’offre en espaces publics de loisirs et de délassement

3. Améliorer la marchabilité

4. Affirmer les séquences paysagères des rives du lac et de la Veveyse

5. Promouvoir la santé en ville

55
PARCS ET JARDINS RECENSÉS À L’ICOMOS

10
TYPOLOGIES D’ESPACE PUBLIC ÉTUDIÉES DANS LE PDCOM

7
SÉQUENCES PAYSAGÈRES IDENTIFIÉES DANS LE PDCOM

EXEMPLE D’INTERFACE VÉGÉTALE DE PART ET D’AUTRE DE LA CHAUSSÉE

EXEMPLE D’INTERFACE DIRECTE, ACCUEILLANT DES ACTIVITÉS AU REZ

PRINCIPES

Le réseau viaire veveysan, dans toute sa diversité, nécessite une régénération qui réponde à la fois aux objectifs environnementaux et aux besoins de la population. La valorisation des mobilités actives oriente les principes d'aménagement définis sur tout le territoire.

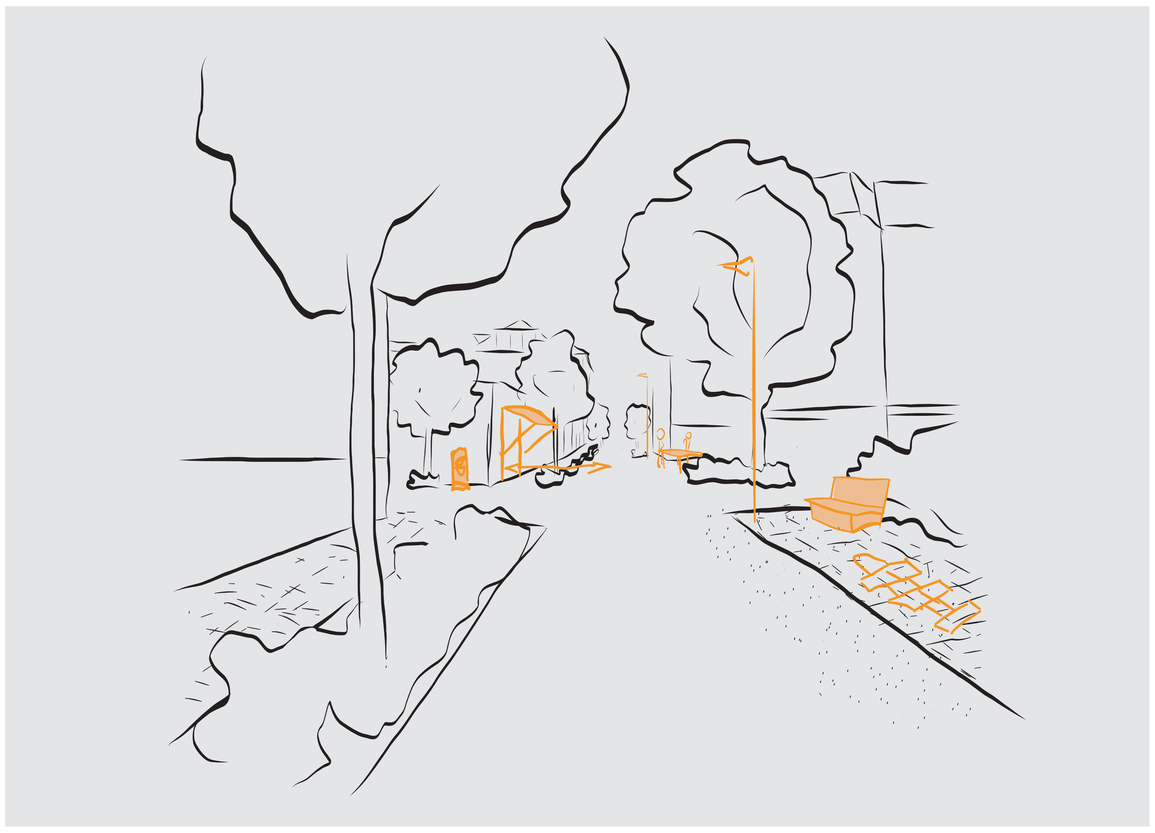

+ Augmentation de la couverture végétale et du taux de canopée
+ Augmentation de la perméabilité des sols
+ Porter une attention particulière à l'interface public-privé
+ Harmonisation de l'éclairage public
+ Amélioration de la qualité des milieux naturels et des paysages sur la commune
+ Requalification des rives du lac et des berges de la Veveyse
+ Affirmation d'une polarité portuaire

ÉTAT EXISTANT DE LA RUE

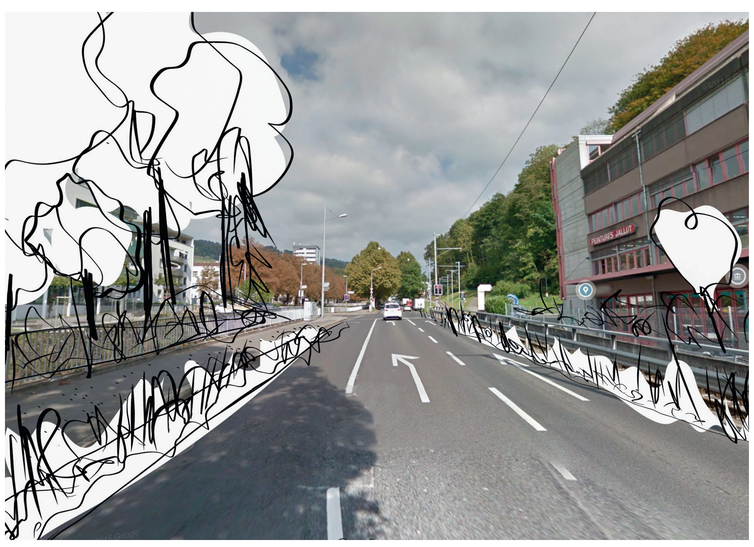

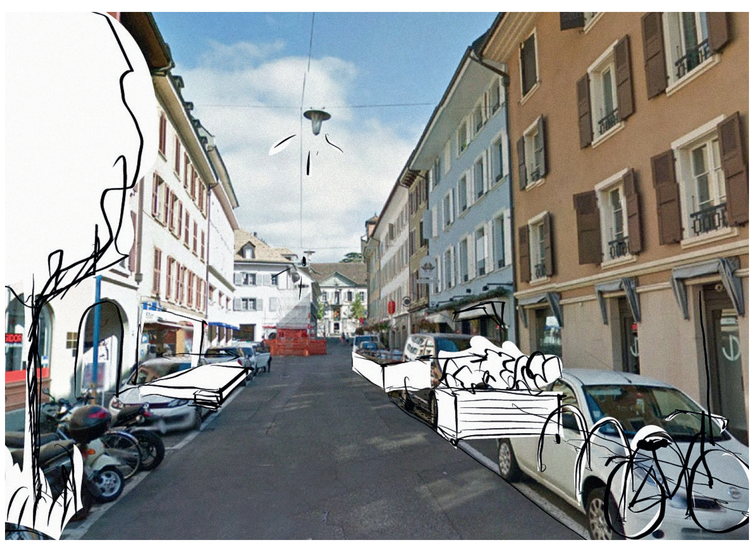

ILLUSTRATION INDICATIVE DE LA PROPOSITION

MESURES POUR L'AVENIR

Les mesures inscrites dans le PDCom vont dans le sens d'une amélioration du réseau d'espaces publics veveysan. Il s'agit de développer des projets pour la requalification de places de quartier, comme la place Robin, à travers des concours de projets. La revalorisation des préaux d'école en lien avec le développement du bâti scolaire est également une mesure clé. Enfin, il s'agit de créer ou améliorer des franchissements permettant de mieux relier les espaces publics sur tout le territoire communal.

PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE EN MATIÈRE D'ESPACES PUBLICS, ON DISTINGUE :

> **Établir un concept directeur des rives du lac**

> **Développer un projet de requalification des espaces publics autour de la gare**

> **Établir un concept de revalorisation des préaux d'école**

> **Prévoir un plan lumière**

> **Créer un projet de requalification de la place Robin et de la place Scanavin**

PROJET DE FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE DES TILLEULS (2022)

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

vevey
ville d'images

PERSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE

VEVEY< DEMAIN

L'aménagement du territoire suisse est basé sur le principe de la «**densification vers l'intérieur**». Ce principe urbanistique consiste à absorber la croissance démographique dans les centres urbains en premier lieu, pour ainsi préserver les espaces agricoles et naturels.
La révision des planifications veveysannes est l'occasion de mettre en œuvre ce principe, car **Vevey est l'une des villes les plus denses de Suisse et une centralité de niveau cantonal, au sens du Plan directeur cantonal**. Elle est donc un lieu à privilégier pour l'accueil de nouveaux habitant·e·s et emplois au sein du périmètre compact de l'agglomération Rivelac.
L'un des enjeux majeurs du Plan directeur communal (PDCom) ainsi que des différents Plans d'affectation est de **définir le cadre d'une densification permettant de répondre aux objectifs d'accueil définis par le Plan directeur cantonal tout en préservant les équilibres spatiaux et paysagers de la commune**. Il s'agit également d'assurer à long terme une **juste adéquation entre l'évolution démographique et les infrastructures et équipements communaux** (éducation, sport et loisirs, santé, culture), dans un territoire offrant très peu de réserves foncières pour leur développement.

DESIGN: ULTRASTUDIO.CH / PLANS: URBAPLAN / IMPRESSION: MULTICOP

PDCOM
CONSULTATION
PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS

vevey
ville d'images

ÉTAT DES LIEUX

HABITANTS

La ville de Vevey a connu une croissance démographique importante depuis le début des années 2000. Sur une période de 20 ans, environ 4’500 habitant·e·s sont venu·e·s s’installer dans la commune. Cette croissance a cependant tendance à fléchir depuis 2017. Parmi les raisons pouvant expliquer cela, nous pouvons mentionner l’échec de plusieurs projets de développement immobilier en référendum populaire. Au 1er janvier 2020, la commune comptait 19’824 habitant·e·s.

RÉPARTITION DES HABITANT·E·S

La population veveysanne est répartie de manière inégale sur le territoire communal, ce qui engendre des problématiques d’accès aux services. Dans les secteurs moins denses, les besoins en services sont moins importants, ce qui engendre une certaine dépendance de déplacement en véhicule pour les atteindre.

EMPLOIS

La ville de Vevey concentre environ 11’500 emplois EPT (équivalent plein temps) sur son territoire. Contrairement à la population, le nombre d’emplois a peu évolué au cours des 10 dernières années (+1.8%). Toutefois, le tissu économique a fortement muté pour répondre aux besoins d’un **territoire qui s’est résidentialisé**. Cette mutation se résume à travers une **perte d’emplois dans le secteur secondaire**, en particulier dans les industries (-35%), au profit du secteur tertiaire plus compatible avec le logement. Les activités financières et d’assurances (+70%), l’hébergement et la restauration (+24%) et la santé (+15%) sont les domaines d’activités davantage développés durant ces 10 dernières années (source : SCRIS).

RÉPARTITION DES EMPLOIS

Le secteur médico-social et les grands centres commerciaux sont les principaux pourvoyeurs d’emplois, à côté de l’entreprise Nestlé, qui représente le plus gros employeur veveysan. La répartition spatiale actuelle des emplois présente une intéressante **mixité fonctionnelle** entre les secteurs d’activités tertiaires et secondaires.

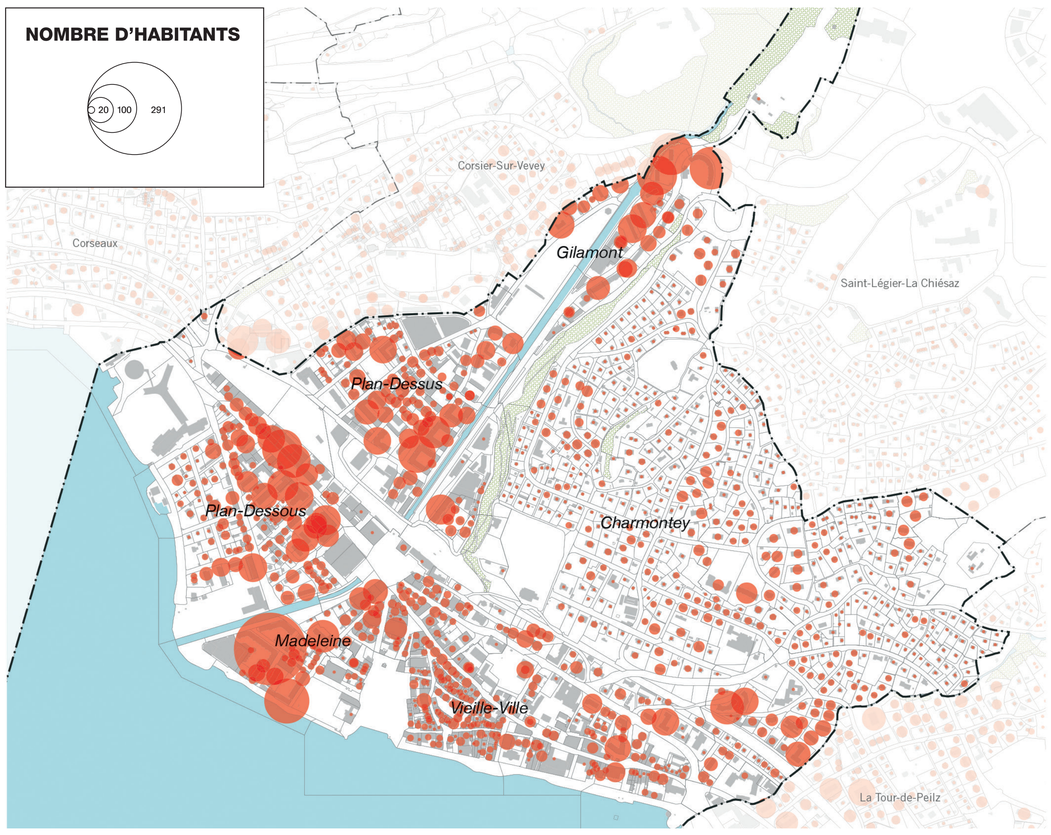

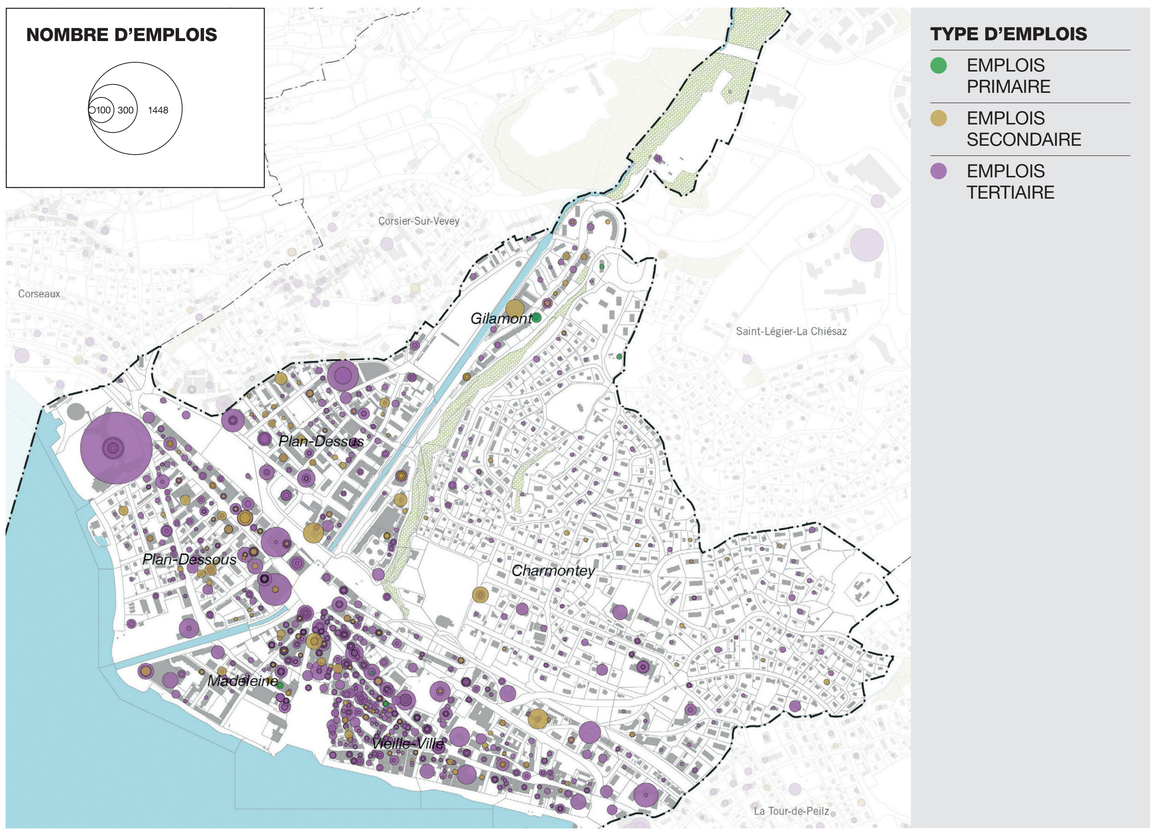

VEVEY DANS L’AGGLOMÉRATION

Vevey occupe une position centrale dans l’agglomération Rivelac, en tant que deuxième commune de l’agglomération en termes démographiques. L’agglomération Rivelac comprend 18 communes réparties sur les cantons de Vaud et Fribourg.

LA VILLE DE VEVEY EST LA DEUXIÈME COMMUNE DE L’AGGLOMÉRATION EN TERMES DÉMOGRAPHIQUES

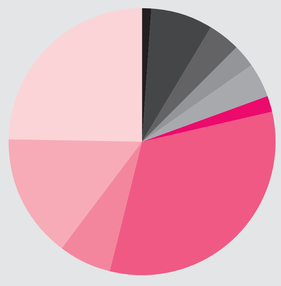

VEYTAUX 920
BLONAY 6’150
CHARDONNE 3’026
CORSEAUX 2’285
CORSIER-SUR-VEVEY 3’362
JONGNY 1’543
MONTREUX 25’984
SAINT-LÉGIER-LA CHIÉSAZ 5’247
LA TOUR-DE-PEILZ 11’884
VEVEY 19’824

LA VILLE DE VEVEY REPRÉSENTE LE PREMIER PÔLE DE L’AGGLOMÉRATION EN TERMES D’EMPLOIS

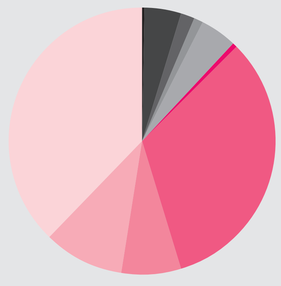

VEYTAUX 151 – 0%
BLONAY 1’340 – 4%
CHARDONNE 527 – 2%
CORSEAUX 342 – 1%
CORSIER-SUR-VEVEY CORSIER 1’376 – 4%
JONGNY 159 – 1%
MONTREUX 10’087 – 33%
SAINT-LÉGIER-LA CHIÉSAZ 2’225 – 7%
LA TOUR-DE-PEILZ 3’050 – 10%
VEVEY 11’557 – 38%

POTENTIEL D'ACCUEIL À 15 ANS

Afin de calculer la distribution de la croissance démographique estimée dans les 15 prochaines années, le PDCom présente une répartition du potentiel d'accueil de cette croissance sur les différents secteurs de la commune.

Les valeurs existantes et termes de population et d'emplois ont été établies sur les dernières données géoréférencées disponibles, à savoir 2017 pour les habitant·e·s et 2015 pour les emplois (source : OFS).

En considérant une marge d'incertitude de +5% et -15% en habitants afin d'obtenir une fourchette de potentiel d'accueil « vraisemblable », est obtenu un potentiel d'accueil compris entre **3'200 et 4'000 habitant·e·s.** Pour les emplois, selon les mêmes marges d'incertitudes, est obtenu un potentiel d'accueil compris entre **1'700 et 2'100 emplois**, dont environ 200 dans les zones d'activités.

TOTAL HABITANTS - EMPLOIS
ÉVALUATION À 15 ANS

TOTAL HABITANTS + EMPLOIS :

EXISTANTS	33'457
ATTENDUS	+5'791
TOTAL	39'248

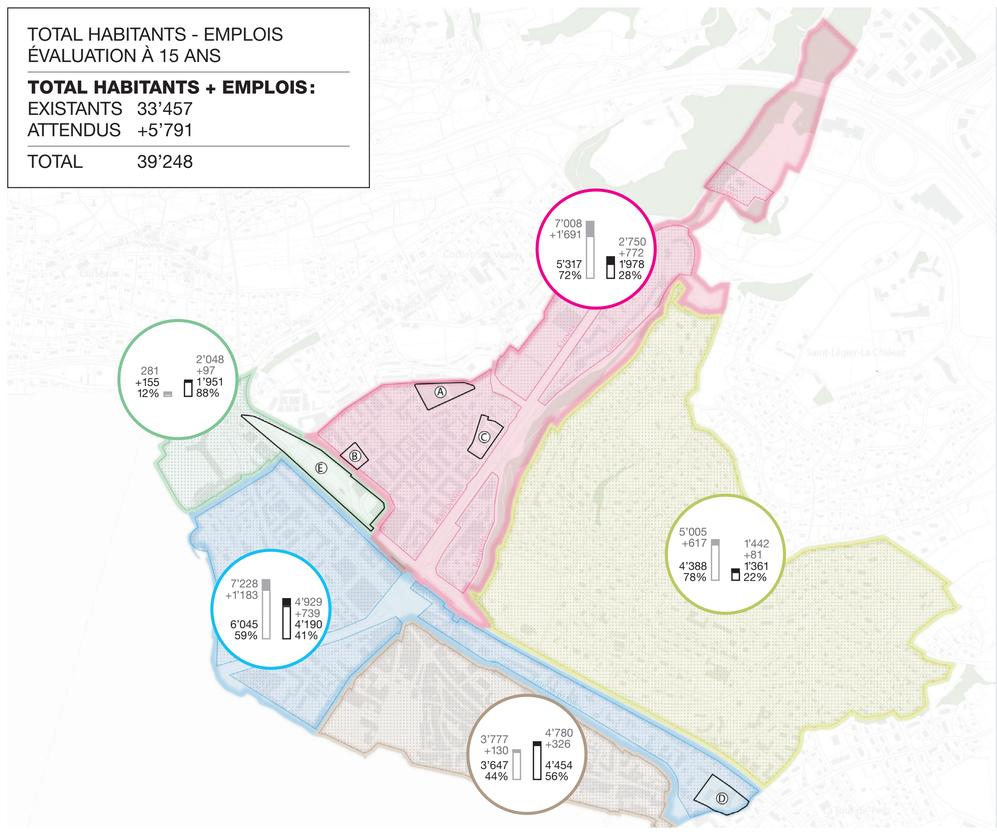

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE
PÉRIODE 2021 – 2036
PLANS D'AFFECTATION

- NORD-OUEST
- SUD
- NORD-EST
- VIEILLE-VILLE
- ENTRÉE DE VILLE OUEST

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

- (A) PA « RUE DE FRIBOURG »
- (B) PA « AVENUE RELLER »
- (C) PA « LES MOULINS »
- (D) SECTEUR PROVIDENCE
- (E) SECTEUR COUR AUX MARCHANDISES (POST-2036)
- POTENTIELS DIFFUS NORD-OUEST
- POTENTIELS DIFFUS SUD
- POTENTIELS DIFFUS NORD-EST
- POTENTIELS DIFFUS VIEILLE-VILLE
- POTENTIELS DIFFUS ENTRÉE DE VILLE OUEST

- HABITANTS ATTENDUS (2036)
- EMPLOIS ATTENDUS (2036)
- HABITANTS EXISTANTS (2017 OFS)
- EMPLOIS EXISTANTS (2015 OFS)

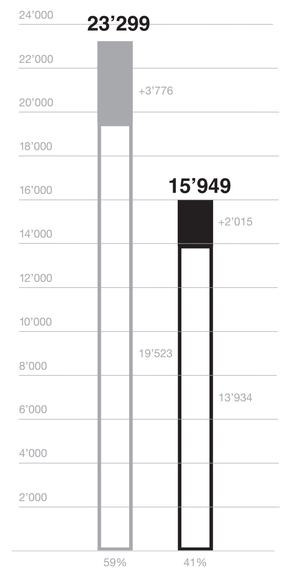

RÉPARTITION DE LA DENSIFICATION

Le secteur Nord-Ouest accueille la plus importante part de la densification (43%). Cette augmentation est principalement due aux planifications et nouveaux projets immobiliers d'initiative privée. Bien que le potentiel semble important, il doit être relativisé. En effet, ce potentiel comprend des projets déjà en cours de construction ou au bénéfice d'un permis de construire.

Le secteur Sud concentre 26% de la densification totale de Vevey. Une part non négligeable est imputée au projet de réhabilitation de l'ancien hôpital Providence. Le quartier de Plan-Dessous possède également un important potentiel notamment en matière d'emplois. Sa proximité avec les transports publics en fait un secteur idéal pour le développement de bâtiments mixtes. Finalement, le quartier de la Madeleine présente très peu de potentiel en raison du nombre important de bâtiments protégés.

Le secteur Nord-Est est principalement dédié au logement. Le potentiel relativement important s'explique par le nombre très important de parcelles et par une densité minimale autorisée élevée pour les nouvelles zones.

Le secteur de la Vieille-Ville concentre le plus faible potentiel d'accueil. Cela s'explique par le caractère déjà densément bâti et le nombre très important de bâtiments protégés.

Enfin, le **secteur Entrée de Ville Ouest** possède un potentiel de densification qui se concentre sur la pointe de l'avenue Général Guisan. Le potentiel du sous-secteur Cour-aux-Marchandises, dont le développement urbanistique est prévu au-delà de l'horizon 15 ans, n'est donc pas pris en compte dans le potentiel représenté.

POLITIQUE DE L'HABITAT

VEVEY< DEMAIN

Dans le courant de l'année 2022, une étude a été menée pour comprendre les enjeux résidentiels et les besoins en logement sur le territoire communal. L'objectif de cette étude intitulée «**politique de l'habitat**» consiste à entreprendre les actions adéquates dans le domaine à travers une **politique communale en matière de logement**. Cette étude s'appuie sur la **stratégie foncière communale** et est liée à toutes les politiques publiques qui participent à l'amélioration du cadre de vie à Vevey (développement d'équipements et d'espaces publics de qualité, etc.). Elle permettra de fixer des objectifs stratégiques à poursuivre au niveau des logements neufs et existants en vue d'**améliorer la qualité de l'habitat sur le territoire communal pour tous les types de ménages**.
Cette étude sera présentée au Conseil communal d'ici la fin de l'année.

PDCOM CONSULTATION PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS

vevey
ville d'images

DESIGN: ULTRASTUDIO.CH / PLANS: URBAPLAN / IMPRESSION: MULTICOP

STRATÉGIE ET MÉTHODE

L'étude « politique de l'habitat », qui vise à favoriser un développement équilibré de l'habitat sur le territoire communal, comporte trois étapes :

1. **Un diagnostic** permettant de mettre en exergue les enjeux et les besoins de la commune
2. **Une prospective** visant à établir une stratégie
3. **Des objectifs** cibles et une feuille de route

Deux facteurs principaux influencent le choix du logement :

1. Dans une société où la qualité de vie prédomine, les ménages cherchent avant tout un **cadre de vie** qui leur permette de déployer leur **mode de vie de prédilection**.
2. Les ménages se concentrent ensuite sur les **qualités de leur logement**, qu'ils sélectionnent en fonction de leur **budget**, de la **taille de leur ménage** mais également de leurs **goûts et de leur mode de vie**.

Par les mesures prises dans son PDCom, la ville de Vevey a l'intention d'offrir un cadre et une qualité de vie répondant aux besoins de la population. Par sa politique du logement, elle a l'intention d'améliorer l'offre en logements correspondant aux besoins individuels dans un cadre urbain favorable à toutes et tous.

COMPRENDRE LE PUBLIC-CIBLE

- Connaître les aspirations, les besoins et les moyens des ménages
- Anticiper les attentes des futurs locataires ou des propriétaires pour réaliser un projet attractif
- Identifier les publics-cibles potentiels

DÉFINIR LE PUBLIC-CIBLE SELON LE POTENTIEL DU SITE

- Définir les forces et les faiblesses de la commune, ses quartiers et terrains
- Scénariser les impacts socio-démographiques, démographiques, économiques, sociaux, urbanistiques en fonction des besoins des publics-cibles identifiés à court et long terme

CONCEVOIR LE PROJET POUR LE PUBLIC-CIBLE

- Objectifs systémiques de politiques publiques
- Définir des programmes architecturaux qualitatifs et quantitatifs pour les publics-cibles potentiels (loyers, typologies, matériaux, espaces publics) dans les différents sites
- Elaborer une identité ainsi qu'une image de la commune adaptée aux publics-cibles

COMPRENDRE | **PLANIFIER** | **AGIR**

VISION ET AXES STRATÉGIQUES

Trois axes pour garantir que Vevey reste une ville de toutes les mixités et une ville où il fait bon vivre :

Répondre aux **besoins d'habitat et de logement aux différentes étapes du parcours résidentiel**, en priorisant, pour son parc immobilier, les publics les moins servis par le marché immobilier (les familles, les ménages seniors, les solos aux conditions modestes). La Municipalité souhaite aussi répondre aux besoins des ménages en situation de précarité nécessitant un logement d'urgence ou de transition.

Développer une **politique pro-active du logement à caractère social**, ciblée à destination des ménages modestes et des classes moyennes inférieures.

Développer une **programmation qualitative, innovante et résiliente de son parc résidentiel**, en prêtant une attention particulière à la qualité architecturale et urbaine, à la programmation et aux modes de gouvernance, et à l'image des projets qu'elle pourrait développer sur son propre foncier ou en partenariat avec des acteurs privés.

PLAN CLIMAT

VEVEY<
DEMAIN

Le PDCom a été élaboré de concert avec le **Plan climat veveysan**. Ce dernier a été présenté au Conseil communal en septembre 2022. Ces deux documents directeurs ont pour but de poser un **cadre d'objectifs et de mesures à mettre en œuvre**, à court, moyen et long terme. Le Plan climat est la vision stratégique de la **politique climatique** que la Ville de Vevey souhaite renforcer.

Le Plan climat aborde deux volets :
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation aux conséquences des changements climatiques

Il définit les objectifs stratégiques et opérationnels en cohérence avec les recommandations scientifiques émises par le GIEC et les engagements pris aux échelons supérieurs (canton, confédération), afin de prendre ses responsabilités et de contribuer à l'effort global pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter à l'échelle locale.

DESIGN: ULTRASTUDIO.CH / PLANS: URBAPLAN / IMPRESSION: MULTICOP

PDCOM
CONSULTATION
PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS
SUR LE PLAN CLIMAT

vevey
ville d'images

ÉTAT DES LIEUX

La structure du Plan climat est similaire à l'organisation du PDCom. Un état des lieux présente la situation actuelle analysée sous l'angle de quatre thématiques : **Énergie, bâtiments et infrastructures – Modes de consommation, production alimentaire et déchets – Mobilité et transport – Ressources naturelles et biodiversité.**

RÉSULTAT DU BILAN CARBONE DE VEVEY. EMISSIONS DE GES EN TONNES DE CO2-EQ ET POURCENTAGE PAR THÉMATIQUE ET SOURCE D'ÉMISSION

MODES DE CONSOMMATION, PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DÉCHETS

ÉNERGIE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

MOBILITÉ ET TRANSPORT

RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ

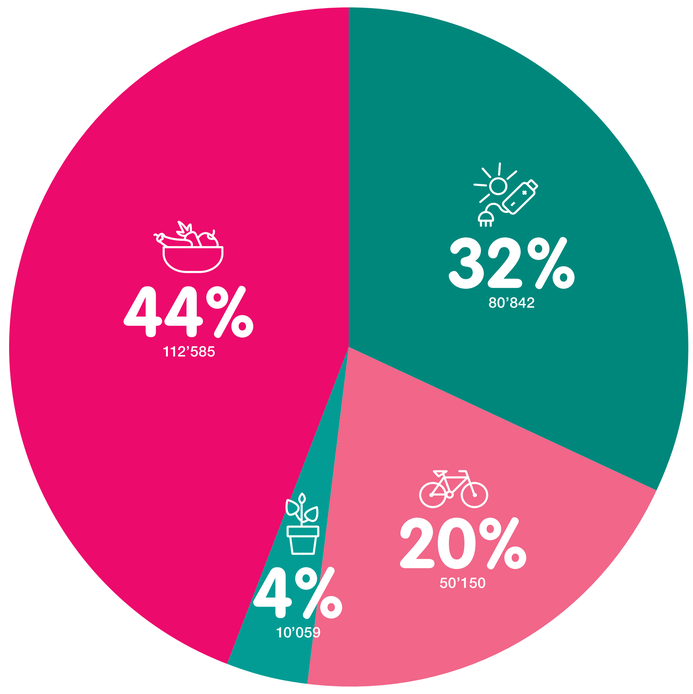

LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Le dérèglement climatique a causé le renforcement de phénomènes naturels tels que les pluies et les glissements de terrain, qui ont tendance à s'accentuer devenant des épisodes moins rares et plus extrêmes.

Les villes du monde entier étudient davantage les risques et les vulnérabilités des bâtiments et des espaces publics et imaginent des moyens de développer un territoire plus résiliant. Les constats de ces études servent de base pour l'élaboration de mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Dans le Plan climat veveysan, ces mesures sont documentées dans le chapitre « Plan d'action ». Les mesures énoncées dans le PDCom sur l'ensemble des axes thématiques sont à considérer en combinaison avec les pistes d'action émises dans le Plan climat.

VARIATION DES PRÉCIPATATIONS
Selon les projections climatiques, alors que la quantité de pluie reçue en moyenne sur l'année, diminuera dans le futur, il faut s'attendre à davantage de précipitations en hiver (plus souvent sous forme de pluie que de neige) et d'événements de pluies extrêmes.

AUGMENTATION DES TEMPÉRATURES
L'augmentation des températures favorise la formation d'îlots de chaleur urbains dans des secteurs densément construits et minéraux.

TEMPÊTES
Les secteurs de la ville de Vevey situés près des berges du lac Léman sont particulièrement concernés par les risques liés aux tempêtes, comme cela a été démontré lors d'événements passés tels que la tempête Xynthia en 2020 où le port de plaisance a subi des dommages importants.

OBJECTIFS ET MESURES

Les communes ont un rôle important à jouer, par leur devoir d'exemplarité et leurs responsabilités dans les principaux domaines concernés. La ville de Vevey s'engage à respecter le seuil maximum en termes d'émissions cumulées de CO_2 à ne pas dépasser pour avoir 66% de chances (2/3) de contenir le réchauffement global sous 1.5°C.

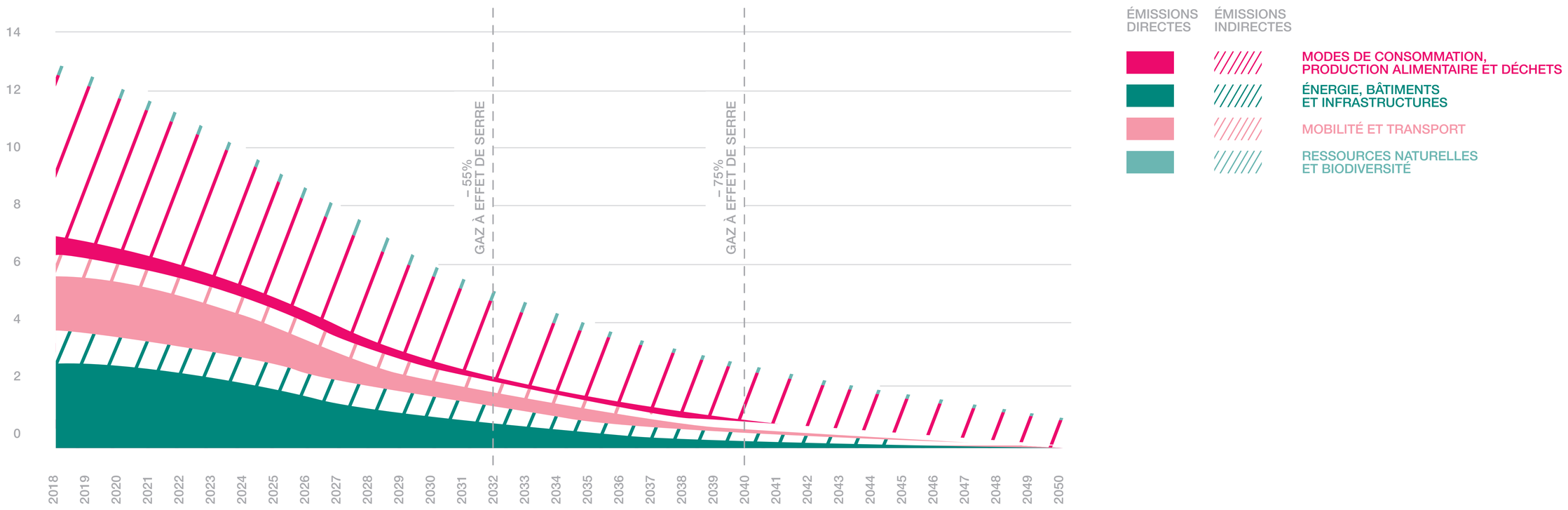

PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE À TRAVERS LE PLAN CLIMAT, ON DISTINGUE :

RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ
- Augmenter le taux de canopée en fonction de la typologie des rues et du potentiel qu'elles présentent
- Utiliser des revêtements clairs et/ou perméables au lieu des surfaces asphaltées

ÉNERGIE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
- Réaliser un concept directeur de l'éclairage public tenant en compte des degrés de pollution lumineuse et de l'économie d'énergie
- Sensibiliser et apporter un support direct aux propriétaires pour les inciter à rénover et changer leur approvisionnement

MODES DE CONSOMMATION, PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DÉCHETS
- Développer des espaces de travail partagés dans le domaine de l'artisanat pour mutualiser les compétences et le matériel
- Favoriser un réseau d'économie circulaire au sein des entreprises de la Riviera

MOBILITÉ ET TRANSPORT
- Soutenir le développement d'une plateforme de transbordement qui centralise et redistribue les marchandises via des véhicules à faibles émissions
- Abaisser les limitations de vitesses pour ne plus avoir de route à plus de 30 km/h sur le territoire communal à l'horizon 2025

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

En proposant une plateforme en ligne, mais également des moments de rencontre et d'échange avec la population, la démarche participative menée à Vevey a ainsi permis de récolter 935 propositions de mesures à mettre en place dans le cadre du Plan climat ou de la stratégie de durabilité.

NOUS AIMERIONS LIRE VOS OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

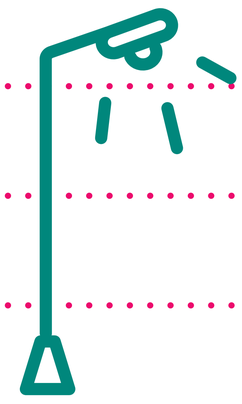

DESIGN: ULTRASTUDIO.CH / PLANS: URBAPLAN / IMPRESSION: MULTICOP

Soirées d’information publiques
Lundi 5 juin – 18h
Lundi 3 juillet – 18h
Salle du Conseil communal,
Rue du Conseil 8

Soirées de permanence
Lundi 12 juin – 18h
Villa Métisse, rue de l’Union 24
Mardi 20 juin – 18h
Hôtel de Ville, Salle 6
Mardi 11 juillet – 18h
Permanence Caritas,
Rue de Fribourg 11

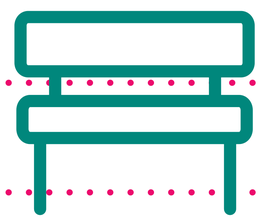

Le document officiel du PDCom est disponible en format papier au Service de l'**Urbanisme et de la mobilité** (1er étage) ou sur le site internet: **demain.vevey.ch**

Il est possible d'envoyer ses observations par e-mail : **urbanisme@vevey.ch** ou par courrier : **Service de l'Urbanisme et de la mobilité, Ville de Vevey Rue du Simplon 16 CH-1800 Vevey**

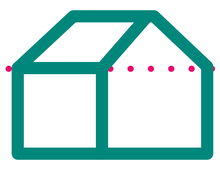

POUR VISIONNER LE DOCUMENT COMPLET DU PDCOM

vevey
ville d'images